

JOURNAL HEBDOMADAIRE	
ABONNEMENTS	
Un an	\$2.00
Six mois	1.00
Etats-Unis	2.50

L'ECLAIREUR

TARIF DES ANNONCES	
Mesure agathe: 14 lignes au pouce	
Première insertion	\$.10
Deuxième insertion	.05
Tarif spécial pour annonces à long terme.	

"L'ECLAIREUR LTEE", propriétaire.

ORGANE DU DISTRICT DE BEAUCE

ED. FORTIN, directeur

Ecrasement total du régime Meighen

Les libéraux élisent 121 députés et les conservateurs arrivent en queue de la liste. — M. Meighen et neuf ministres battus dont les cinq ministres québécois, qui perdent tous leur dépôt. — Trois provinces solides libérales. — Québec envoie 65 députés libéraux à Ottawa. — Cinq conservateurs seulement sont élus, dans 92 comtés, de l'Atlantique à l'Ontario. — Défaite sans précédent dans l'histoire politique du pays. — Un triomphe pour le docteur Bédard.

M. King pourra gouverner sans coalition

Le gouvernement Meighen est à bas et son chef battu, ainsi que neuf autres ministres. M. King est élu avec plus de 120 députés. — Il a la majorité absolue et peut former un cabinet seul, avec des chances de garder le pouvoir sans coalition, en se ralliant quelques députés isolés.

Le Québec envoie aux Communes un bloc solide de 65 députés libéraux; tous les ministres québécois, — MM. Ballantyne, Monty, Fautoux, Normand et Belley, — ont été écrasés par de fortes majorités et perdent leurs dépôts, ou le sauvent à peine. Pas un conservateur, aucun progressiste et aucun indépendant n'a réussi à se faire élire dans le Québec. Un grand nombre perdent leur dépôt.

En dehors du Québec, M. King a 56 ou 57 députés, soit à peu près le même nombre que les progressistes, et quatre ou cinq de plus que les conservateurs, dans tout le pays.

La Nouvelle-Ecosse, l'Île-du-Prince-Edouard et le Québec n'ont pas élu, tout ensemble, un seul conservateur ni un seul progressiste; le Nouveau-Brunswick se partage également, donnant 5 voix aux conservateurs, 5 aux libéraux et 1 aux progressistes. L'Ontario a élu à la fois conservateurs et progressistes, qui comptaient chacun de leur côté y prendre la majorité des voix. Les progressistes y arrivent en troisième, avec 21 députés, les conservateurs en premiers, avec 38, — quand ils comptaient en élire une soixantaine; — et les libéraux, en ont 23, quand ils n'en avaient que 7 en 1917. Le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, dans les campagnes, n'ont élu que des progressistes, soit 35 sur 43, donnant pour le reste 5 députés aux libéraux, 1 aux conservateurs et Winnipeg élisant un député ouvrier à tendances socialistes, l'ancien pasteur Woodworth arrêté à la suite de la grève de Winnipeg, il y a plusieurs mois et relâché depuis. La Colombie Britannique elle-même a fait faux bond aux conservateurs, qui comptaient y prendre la presque totalité des 13 sièges, quand ils n'en ont eu que 7, 3 autres allant aux libéraux et 3 aux progressistes.

Les élections d'hier ont été un maître coup de balai dirigé contre le groupe conservateur; il a moins de députés dans tout le pays que les libéraux dans la seule province de Québec.

Les majorités libérales canadiennes-françaises dans la province de Québec sont écrasantes; elles varient dans la plupart des cas, de 2,000 à 5,000, elles dépassent les 10,000 voix, dans une demi-douzaine des comtés de l'île de Montserrat et même les 15,000, dans le cas de MM. Denis et Saint-Père, dans Saint-Denis et Hochelaga. Des cinq ministres battus M. Ballantyne a la plus faible minorité, son adversaire n'ayant pas été élu par plus de 2,000 voix, tandis que MM. Belley, Monty, Fautoux et Normand sont écrasés par plus de 5,000 voix chacun. Dans Saint-Hyacinthe, M. Gauthier a perdu son dépôt, son adversaire, M. Morin, libéral, ayant 4,700 voix de majorité. Plusieurs des libéraux de langue anglaise élus dans le Québec, — ainsi MM. Robb, Kay, McGibbon et Cahill, — ont eu des majorités inférieures à 1,000 et touchant à peine à 100, dans certains cas. Des trois sièges montéréaliens occupés par des députés conservateurs de langue anglaise, Saint-Antoine, Sainte-Anne et Saint-Laurent, tous trois ont été repris par des libéraux anglais, à de fortes majorités. Ceci est notable surtout dans le cas de Saint-Antoine, libéral conservateur, qui a été pris par M. Mitchell aux conservateurs, après n'avoir jamais été élu, depuis 47 ans, un député libéral.

Les pronostics de M. Rodolphe Lemieux, qui réclamait il y a quelque temps, à l'amusant apparent des conservateurs et à l'étonnement non moins apparent des libéraux, 65 comtés pour les libéraux dans la province de Québec, se sont accomplis à la lettre. Le plus que les libéraux ont jamais eu de sièges dans le Québec fut 62, en 1917; et le plus que les conservateurs en ont jamais eu dans notre province fut de 48 en 1882. Le Québec domine maintenant le parti libéral, puisqu'il lui seul, il fournit 65 des quelques 121 ou 122 députés que M. King aura derrière lui à Ottawa. M. Gouin sera l'associé et l'égal de M. King.

Des anciens ministres, MM. Drayton, Bennett, Stevens sont les principaux survivants de l'avalanche qui a écrasé hier leur chef et neuf autres de leurs collègues, dans les diverses provinces du pays. Le parti conservateur cherche probablement à faire élire M. Meighen dans un comté conservateur sûr, — à Toronto, par exemple, — afin de donner à l'opposition conservatrice décapitée un chef de quelque valeur et de quelque combativité, puisque tout le monde admet, même chez les conservateurs, que M. Meighen a fait la bataille à peu près seul pour son parti, d'un bout à l'autre du pays. M. Crenier commandera les progressistes, qui se trouvent le deuxième groupe, en nombre, aux Communes. Les libéraux ont des recrues de valeur, dont MM. Motherwell, élu en Saskatchewan, et M. Hudson, élu dans le Manitoba, deux des hommes en vedette de l'Ouest. Québec leur fournit MM. Gouin et Mitchell, outre le contingent d'avant-élections; et leur parti est débarrassé du docteur Clark, écrasé dans la Saskatchewan, tout comme le docteur Edwards, le fanatique orangiste, ne sera plus aux Communes, du côté conservateur, selon les dernières nouvelles rapportant qu'un progressiste l'a écrasé dans Frontenac.

Une femme entre au parlement canadien pour la première fois, mademoiselle McPhail, du comté de Grey sur-est, Ontario, et elle siègera avec les progressistes.

Le parti ouvrier a fait élire 2 députés seulement, J. S. Woodworth, à Winnipeg, et 1 autre en Alberta.

Selon les apparences, le ministère Meighen devra démissionner ces semaines-ci, avant la session, laissant au gouverneur général le soin d'appeler à former un cabinet M. King, qui devra inviter à faire partie du nouveau gouvernement libéral M. Fielding, dans la Nouvelle-Ecosse, ainsi qu'une couple d'autres députés des provinces maritimes, MM. Gouin, Lemieux, Bédard, LaPointe, Bureau et Mitchell, pour le Québec, MM. Graham, Murphy et une couple d'autres, à part M. King, pour l'Ontario, vraisemblablement MM. Hudson, Knowles, Motherwell pour l'Ouest, avec une couple d'autres, pour le reste du pays.

RAPPORT D'UN CON-COURS DE LEGUMES

ORGANISE DANS LA PAROISSE DES STS-ANGES	
Prix.	Points.
1.—Edmond Grégoire	90
2.—Joseph Drouin	88
3.—Pierre Mercier	86
4.—François Perreault	83
5.—Arthur Thériault	78
6.—Darré Drouin	71
7.—Antoine Labrie	68
8.—Augustin Doyon	66
9.—Stanislas Perreault	64
10.—John Grégoire	63
ALPHONSE LAFAMME	
Agrologue.	

LA VOTATION DANS ST-FRANÇOIS

Bélard		Lambert	
Ville-Ouest	219	25	
Ville-Est			
Poll Vallée	175	19	
Poll Poulain	140	7	
St-Maximilien	177	23	
Rocher	160	19	
Rapide	110	8	
Gilbert	165	8	
Fraser	177	4	
	1323	113	
	113		
Majorité Bélard	1210		

L'HONORABLE W.-L. MACKENZIE-KING

KING, l'hon. William-Lyon MacKenzie, C. M. G., LL.D., (Prince, I.-P.-E.), fils de John King, C. R., Canadien de descendance écossaise et de Isabel Grace MacKenzie, d'origine écossaise, fille de William-Lyon MacKenzie, député, un chef du mouvement des revendications en faveur du gouvernement responsable au Canada. Né le 17 décembre 1874, à Berlin, (aujourd'hui Kitchener), Ont., gradué de l'Université de Toronto (B. A. 1895; LL. B. 1896; M. A. 1897); Etudes complémentaires, agrégé en économie politique, Université de Chicago, 1896-97; agrégé en science politique, Université de Harvard, 1897-1900, comprenant voyage à l'étranger. (M.-A. Harvard 1898; Ph.D. Harvard 1908). Elu membre de la Société Royale du Canada en 1910.

Sous-ministre du Travail et rédacteur de la Gazette du Travail, 1900-1908. Pendant cette période il présida plusieurs Commissions Royales chargées d'étudier les problèmes du Travail et de l'immigration et représenta le gouvernement à titre de conciliateur lorsque surgirent des différends industriels. Il représenta le gouvernement canadien lors des négociations avec le gouvernement britannique concernant l'immigration britannique en 1906; plus tard lorsqu'arriva la question de l'immigration asiatique au Canada en 1908 et l'immigration hindoue; envoyé du Canada auprès du gouvernement de l'Inde à propos de la même question et l'un des délégués britanniques sur la commission internationale de l'opium qui s'est réunie à Shanghai, Chine en 1909.

Député de Waterloo-nord à la Chambre des Communes, 1908. Ministre du Travail sous l'administration Laurier, 1909-1911; défait comme candidat libéral (Waterloo-nord) pendant la campagne de réciprocité 1911; et (York-nord) en 1917. Président-général de l'Institut Rockefeller, avec résidence au Canada, 1914-17. Les résultats de ces travaux ont été publiés en un volume intitulé "Industry and Humanity". Etude des principes à la base de la reconstruction industrielle, publiée à Toronto — Thomas Allen; Boston et New-York Houghton Mifflin Co., Londres, Angleterre — Constable and Son. Durant la même période et par la suite, rendit d'immenses services en aidant à obtenir un maximum de production ininterrompue de matériel de guerre, au moyen du rajustement des relations entre patrons et employés, dans plusieurs des plus importantes usines d'Amérique; aussi membre de l'exécutif national du Fonds Patriotique Canadien, 1914-21. Choisi chef du parti libéral au Canada, août, 1919, à la convention libérale nationale d'Ottawa. Elu par acclamation pour le comté de Prince, (I. P. E.) à l'élection partielle, octobre, 1919.

Il sera de plus attribué aux Députés, le 1er janvier, 1922, un Bonus ou Prime de 4 % sur les Dépôts, dont le capital sera augmenté d'autant. Jusqu'au 1er décembre, les Bons de la Victoire seront achetés au pair. S'adresser à Caisse de Dépôts à Primes, 23 rue St-Jacques, Montréal, (B. P. 549). Hon. A. Turgeon, Prés. — L. A. LaVallee, V.-Prés. — L. J. A. Clément, Sec.-Trés. 2 fois.

Auteur de "The secret of heroism" (1906) à "Industry and Humanity" (1918) aussi de la législation canadienne sur les différends industriels, combines et trusts; Education technique, etc.

CANADA
Province de Québec,
District de Beauce.

COUR DE CIRCUIT

No 947.— Napoléon Buteau, marchand de St-Evariste, Demandeur
vs
Bernard Grondin, autrefois de St-Evariste, maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
St-Joseph Beauce, ce troisième jour de décembre mil neuf cent vingt et un.
VEZINA & FERRON,
G. C. C.

LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Voir notre annonce en page QUATRE.

MESSAGE DU Dr BELAND

Aux électeurs et électrices

du comté de Beauce.

Mesdames, Messieurs,

Au lendemain d'une victoire aussi éclatante dans la Beauce, je sens le besoin de venir vous exprimer ma reconnaissance émue et mes sentiments d'inaltérable dévouement à vos intérêts.

La Beauce a de la noblesse. Elle a voulu, par le vote de mardi, signifier à ceux qui ont recouru aux fausses représentations, pour ne pas dire à la calomnie, qu'elle professe un profond sentiment de réprobation à leur endroit.

Nous pouvons espérer que l'hon. M. King sera bientôt appelé à former un nouveau gouvernement, et que la crise que le Canada traverse touche à sa fin.

Donc, merci, douze mille fois merci.

Votre député.

Dr Henri BELAND.

LA BEAUCE

Le comté de Beauce vient de rendre un éclatant témoignage d'estime et de confiance à son vaillant et fidèle député, l'hon. Dr Beland, en le réalisant avec la formidable majorité de 12,000 voix. C'était mérité et devant la campagne de basse insinuation et de calomnies mensongères que l'on a menée contre le candidat libéral, il convenait que la réponse du comté fut cinglante et décisive.

L'électorat n'a pas manqué de flageller comme ils le méritaient ceux qui ont inspiré cette campagne inavouable en même temps qu'il enterrait à tout jamais quiconque voudrait s'afficher, dans la Beauce, sous de fausses couleurs.

Nous nous réjouissons du triomphe personnel que vient que vient de remporter le docteur Beland. Son nom, son prestige, son programme et sa lumineuse parole ont rallié le peuple et l'on groupé dans un irrésistible élan vers la victoire. Nous l'en félicitons très-sincèrement.

CAISSE DE DEPOTS A PRIMES

L'intérêt de 3 % pour les 6 mois échéant le 31 décembre, 1921, sera payable aux Dépositants le 1er janvier, 1922, aux bureaux de la Caisse, — ou par chèques, à leur ordre, par voie postale.

Il sera de plus attribué aux Dépositants, le 1er janvier, 1922, un Bonus ou Prime de 4 % sur les Dépôts, dont le capital sera augmenté d'autant.

Jusqu'au 1er décembre, les Bons de la Victoire seront achetés au pair. S'adresser à Caisse de Dépôts à Primes, 23 rue St-Jacques, Montréal, (B. P. 549). Hon. A. Turgeon, Prés. — L. A. LaVallee, V.-Prés. — L. J. A. Clément, Sec.-Trés. 2 fois.

LA ST-VINCENT DE PAUL

La première réunion des membres de la conférence St-Vincent de Paul avait lieu dimanche dernier. Les membres ont procédé à l'élection d'un secrétaire au remplacement de M. Art. Millie Déchêne, M. J. A. DeBlois a été élu secrétaire.

Une magnifique pipe, don de M. Alfred Fortin a été mise au tirage et a rapporté la jolie somme de \$8.00. M. Joseph Genest en a été l'heureux gagnant.

De Aurèle Madaeu
BEAUCE-JONCTION

Consultations au bureau : tous les jours, excepté le samedi et le dimanche.

RESULTAT DU VOTE DANS LA BEAUCE

12,000 VOIX DE MAJORITE pour BELAND	
Beauceville et St-François	1210
St-Georges	836
St-Joseph	585
Sacré-Coeur	740
St-Marie	605
Beauce-Jonction	387
St-Victor	317
St-Ephrem	442
Lambton	601
St-Evariste	399
St-Martin	164
St-Honoré	362
St-Côme	243
St-Théophile	100
St-Anges	193
St-Frédéric	414
St-Séverin	111
St-Ludger	224
St-Gédéon	241
St-Benoît	251
Courcelles	370
St-Samuel	374
St-Pierre de Broughton	176
St-Elzéar	234
Dorset, 18 pour Lambert	
St-Méthode	315
St-Jules	155
St-Philibert	50
Scott	274
St-Cécile	163
Agnès et Woburn, Ditchfield et Spaulding	436

CHOCOLAT!

20% DE REDUCTION

Il nous faut écouler en quelques jours notre stock de chocolat en entier en prévision d'un stock nouveau pour le temps des fêtes.

Profitez de cette occasion et économisez

20 %

POUR CADEAUX DE NOCES ET CADEAUX DE FETES

ARGENTERIE, PORCELAINES, BIJOUTERIES, IVOIRES, OBJETS D'ART, ETC., ETC.

ASSORTIMENT DES PLUS COMPLETS. PRIX RAISONNABLES.

LA

Pharmacie Deschenes

BEAUCEVILLE

Rendez-vous des Chasseurs

Fusils, Carabines, Cartouches de tous calibres. Pièges, Couteaux de chasse et Hachettes.

Compas, Bouteilles Thermos, Vestons de chasse et Havresacs. Poêles de camp et Ustensiles de cuisine.

Ferronnerie, fournitures de moulins, matériaux de construction, etc., etc.

Lampe "Coleman", indispensable à la maison et très économique. Le soleil de la nuit.

Fanal "Coleman", pouvoir de 300 chandelles, coûte moins cher qu'un sou de l'heure d'opération, une nécessité à la campagne.

SAMSON & FILION

Marchands quincailliers

341-345 RUE SAINT-PAUL

QUEBEC.

(En face de la gare du C. P. R.)

NOTRE GRANDE VENTE DE FOURRURES ANNUELLE COMMENCERA LUNDI LE 12 DECEMBRE ET DURERA TROIS JOURS

Il nous fait plaisir d'annoncer que la plus importante manufacture de fourrures de Québec enverra ici des représentants pour notre grande vente populaire de fourrures de toutes sortes. Vous êtes tous cordialement invités à venir admirer et même essayer ces magnifiques morceaux de fourrures.

Il nous fait aussi plaisir d'annoncer à notre clientèle que nous commencerons aussi lundi une grande vente populaire à bon marché à l'occasion des fêtes.

Surveillez nos prix sur L'ECLAIREUR à chaque semaine.

SUCRE BLANC 9c
BONBONS 12 1/2c BISCUITS 14c

Ouverture officielle de la succursale d'instruments aratoires provenant des manufactures Bélanger, Lied et Machines Agricoles Nationales, de Montmagny, sous le contrôle de J. Wilfrid Gagnon.

Nous avons décidé de donner le coup de grâce aux anciens prix et nous sollicitons encore une fois les concours généreux de votre attention.

Gagnon, Fils & Cie.
ST-GEORGES-EST, CO. BEAUCE.

GROUPES EN PRESENCE AU PARLEMENT

Par le scrutin de mardi soir les partis en présence comptent dans chacune des provinces du Canada les représentants suivants :

	Lib.	Cons.	Prog.	Ind.
Île-du-Prince-Edouard	1	0	0	0
Nouvelle-Ecosse	16	0	0	0
Nouveau-Brunswick	5	5	1	0
Québec	65	0	0	0
Ontario	23	28	21	0
Manitoba	2	0	12	1
Saskatchewan	2	0	14	0
Alberta	0	2	10	0
Colombie Britannique	3	7	2	1
Totaux	121	53	58	2

56 libéraux ont été élus en dehors de Québec.

Une amélioration marquée s'est fait sentir avant la fin de la première bouteille

Le témoignage suivant est un message à tous ceux dont la santé est mauvaise et qui montre bien quel résultat peut être obtenu par une cure de

CARNOL

"Une attaque d'influenza, en automne 1918, me laissa dans une faiblesse telle que je pouvais à peine traverser la cuisine. Pendant près de deux mois je crachai le sang et je croyais, ainsi que mes voisins, que j'étais à la dernière période de la tuberculose. Quand je tombai malade, je pesais 120 livres, puis je descendis à 98 livres. Sur la recommandation de mon pharmacien, je commençai à prendre le Carnol. Avant la fin de la première bouteille, je ressentis une amélioration sensible. Je pris alors quatre bouteilles et l'amélioration fut si merveilleuse que je gagnai un poids que je n'avais jamais atteint auparavant."

Je peux recommander avec confiance le Carnol à tous ceux dont la santé est mauvaise, comme le tonique le meilleur et le plus agréable au goût qui soit sur le marché aujourd'hui. Ma fille, âgée de huit ans, prit un rhume de cerveau et de poitrine; son état était si grave qu'elle pouvait à peine respirer. Je lui donnai du Carnol dans de l'eau chaude, et le jour suivant elle pouvait se lever pour la première fois depuis plusieurs jours.

Je considère le Carnol comme un médicament merveilleux."

(Nom communiqué sur demande.)

VENDU PAR LE Dr J.-A. DESCHENES, BEAUCEVILLE, ET LEONARD GENDREAU, ST-GEORGES.

ACQUITTEMENTS SCANDALEUX

Comment l'opinion publique en certaines villes américaines empêche l'application de la loi de prohibition.

Dans un article publié par le "Collier" au 16 juillet dernier sous la signature de M. Samuel Hopkins Adams, le rédacteur en chef de la grande campagne prohibitionniste qui aboutit à la loi Volstead, l'impossibilité d'obtenir des condamnations en vertu de cette loi est démontrée par des faits et sous la plume de l'auteur, acquiescent au fait que la loi est défective.

"On ne peut pas, dit-il, que l'on se souvienne des violations de la loi, si l'on ne peut continuer à faire des arrestations. Comme question de fait, les jurés n'ont condamné personne à la prison, dans les premières arrestations. Des premières 1,000 arrestations à New York, en vertu de la loi Volstead, il y a eu moins de 500 condamnations à la prison, et sous la plume de l'auteur, acquiescent au fait que la loi est défective.

"On ne peut pas, dit-il, que l'on se souvienne des violations de la loi, si l'on ne peut continuer à faire des arrestations. Comme question de fait, les jurés n'ont condamné personne à la prison, dans les premières arrestations. Des premières 1,000 arrestations à New York, en vertu de la loi Volstead, il y a eu moins de 500 condamnations à la prison, et sous la plume de l'auteur, acquiescent au fait que la loi est défective.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

"A Boston, comme à New York, comme à Philadelphie, l'opinion publique s'oppose à la loi Volstead et souvent elle ne peut modifier l'opinion publique.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de AMEDEE FOURNIER de Saint-Camille, Co. Bellechasse P. Québec.

Cédant autorisé (ou failli). Avis est par les présentes donné que Amédée Fournier de Saint-Camille a le premier jour de décembre, 1921 fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Saint-Joseph de Beauce, le septième jour de décembre, 1921 à 9 heures de l'avant-midi.

Pour vous donner droit à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous devez droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi le distributeur du produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit, n'aura égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Saint-Joseph de Beauce, le jour de décembre, 1921.

TANCREDÉ BAUDOUIN
Syndic autorisé,
St-Joseph de Beauce.

LES HAREMS SE VIDENT

A la suite de la guerre et de l'élévation du coût de la vie, les nobles Turcs ne peuvent plus nourrir leurs nombreuses épouses et se voient forcés d'ouvrir les portes du sérail.

Les harems de Turquie, regardés depuis des siècles comme la plus cruelle et la plus misérable institution humaine, se vident peu à peu. Plus de 100,000 femmes qui y ont vécu comme des oiseaux en cage, la figure viciée par la Turquie d'une crise imminente des espions ennemis, ont été rendues à la liberté et celles qui vivent encore dans ces appartements grillés, sous l'oeil des esclaves noirs, sont traitées plus charitablement.

Ce n'est pas un surcroît de moral qui incite les Turcs à abandonner cette coutume chère à tous d'épouser plusieurs femmes. Les séquestrateurs sans pitié. La raison principale de ce changement est une raison purement économique. Une baisse dans les finances des plus fortunés a accompli aujourd'hui cette réforme que poursuivent depuis des siècles les puissances civilisées et les missionnaires de ces puissances.

Depuis la guerre, la cherté de la vie est plus grande encore en Turquie que dans tout autre pays. Tout coûte si cher que les Turcs les plus riches se voient forcés de renoncer à leurs énormes dépenses d'entretien d'un harem d'épouses et de concubines.

Le citoyen ordinaire doit ouvrir les portes verrouillées de son sérail ou faire banqueroute.

Le pays est à la veille d'une ruine financière. La plupart des grands palais royaux et des somptueuses demeures des princes sont vides et dilapidés.

Les magnifiques résidences qui garnissent les rives du Bosphore, décrites par Pierre Loti et Claude Farrère, où jadis sur les marches de marbres et les allées fleuries avaient l'habitude de se promener les beautés normandes du sérail, sont désertes.

Ces conditions matérielles qui menacent la Turquie d'une crise imminente ont rendu à la femme musulmane une liberté qu'elle tentait de conquérir depuis des siècles. Avec la disparition graduelle des harems, les femmes trouvent l'opportunité de se remarier, de se faire une existence indépendante et d'épouser l'homme de leur choix.

Des milliers de jeunes gens sont obligés, pour des raisons matérielles, de renoncer au plaisir d'avoir leur harem et de se marier à une seule femme. Bien que les tramways et les trains comportent encore des compartiments distincts pour les femmes qui voyagent, les "compartiments des dames seules", plus de la moitié de la population féminine de Constantinople se promène maintenant dans la ville, la voile relevée.

Dans leurs propres demeures, elles ont le droit extraordinaire de recevoir sans surveillance des chrétiens, de dîner et de converser avec eux aussi librement qu'il leur plaît, et elles ont leurs propres comptables.

C'est une chose inconnue en Turquie avant la guerre qu'une femme travaillant au dehors. Aujourd'hui, beaucoup de femmes sont employées dans les magasins et les banques de Constantinople.

Dans le vieux temps, une femme ne pouvait voir que son mari et quand elle des reines du harem entretenait ses compagnes, les musiciens qui les faisaient danser étaient tous des aveugles.

La défense pour les femmes de se montrer sans voile excepté devant leur mari ou leurs plus proches parents est énoncée dans le Coran. C'est une erreur de croire que les Mahométans sont les premiers à garder cette attitude vis-à-vis des femmes. Les Hébreux firent à peu près de même, ainsi que les Babyloniens et bien d'autres peuples de l'antiquité.

Dans le livre d'Esther, par exemple, il est plusieurs fois fait mention de synécrites ou appartements séparés destinés aux femmes.

L'influence de l'islam doit être cependant tenue responsable, depuis un demi-siècle, de la conservation du harem dans l'Orient.

En Turquie, jusqu'à ces dernières années, un incroyant ou gentil, un chrétien surtout, ou un mahométan n'aurait pas osé pénétrer dans le sérail d'un Turc, ni même dans le harem d'un prince.

Une seule porte ouvrait sur le harem et cette porte était gardée jour et nuit par des sentinelles armées.

Les femmes menaient une vie enroulée et solitaire. Leurs distractions étaient de faire de la musique et de la danse entre elles ou de visiter les esclaves des harems voisins avec leurs servantes.

Le Coran donne à tout fidèle le droit à quatre femmes. Mais, par une loi non écrite, le Sultan a droit à dix épouses légitimes et à un nombre illimité de concubines. Partout l'une d'elle prenait le dessus et accaparait les bonnes grâces du maître gouverneur sur les autres.

Cette vie rend les femmes paresseuses et insouciantes. Tous les crimes, toutes les cruautés, toutes les immoralités, toutes les intrigues les plus basses ont germé dans ces cloîtres.

Mais tous ces changements qui viennent de s'opérer dans le cœur de la Turquie sont que de surface. Le Turc est très conservateur. Il s'écartera encore beaucoup de siècles avant que l'esprit et la compréhension de la famille au sens chrétien soient compris par les musulmans.

Aussi, il y a beaucoup à faire au point de vue éducation des femmes, car bien que plusieurs d'entre elles soient très cultivées, le Turc ne les apprécie pas mieux, ne recherchant que la compagnie des hommes et regardant celle de la femme qu'agréable à l'heure des plaisirs.

UN VERRE DE SELS NETTOIE LES REINS

Si vous souffrez des reins ou de la vessie, buvez beaucoup d'eau.

Quand les reins font mal et que le dos souffre, ne vous troublez pas et ne surchargez pas votre estomac de drogues qui excitent les reins et irritent tout le système urinaire. Tenez-vous les reins propres comme vous faites pour les intestins, au moyen de sels doux et inoffensifs qui cassent de l'organisme les matières défectueuses et rendent aux organes leur activité normale. La fonction des reins est de filtrer le sang. En 24 heures, ils chassent 500 grains d'acide et de matière, d'où l'importance vitale qu'il y a de tenir les reins actifs.

Un verre d'eau en quantité — on n'en saurait trop boire, achetez aussi à la pharmacie environ quatre onces de Sels Jad, prenez-en une cuillerée à soupe dans un verre d'eau avant déjeuner, pendant quelques jours, et vos reins fonctionneront bien.

Ces fameux sels sont faits d'acide de raisin et de jus de citron, avec de l'eau de lithine, et sont en usage depuis des générations pour nettoyer et stimuler les reins bloqués, aussi pour neutraliser les acides dans l'urine, pour qu'ils ne soient plus une cause d'irritation, et qui met fin à la faiblesse de la vessie.

Les Sels Jad coûtent peu, ils ne sauront nuire, font un effet très bruyant, peuvent envisager tout le monde, devraient prendre de temps en temps, pour se tenir les reins propres et actifs. Essayez ceci, en buvant beaucoup d'eau et nul doute que vous serez surpris de voir ce qu'il est advenu de vos reins et de vos reins.

SUR LA POINTE DES PIEDS

CETTE MARCHÉ A BEAUCOUP DE SUCCÈS EN FRANCE

La campagne que la presse française, et notamment "Le Matin", a menée il y a quelques mois en faveur de la méthode si ingénieuse et si simple par laquelle le docteur Gantiez permet à chacun d'améliorer son état de santé a déjà porté ses fruits. Rappelons que cette méthode consiste à marcher chaque jour pendant quelques minutes sur la pointe des pieds, ces quelques minutes étant réparties sur toute la journée, chaque période de cette marche devant durer des qu'on sent une fatigue.

"Le procédé de l'émulsion physiologique revient en somme, dit "Le Matin", à obtenir par la marche tous les avantages que la course pour la musculature, avec cette différence qu'elle n'entraîne pas pour le cœur et le poumon la fatigue causée par la course. En outre, la marche sur la pointe des pieds assure, en fixant la colonne vertébrale, un grand développement des muscles abdominaux et thoraciques, qu'on recherche d'habitude par les mouvements combinés de la gymnastique suédoise ou dannoise. Mais elle a sur ces gymnastiques l'avantage de ne pas prendre de temps, puisqu'elle peut être pratiquée par chacun dans le cours même des occupations journalières.

"Un grand nombre de personnes ont adopté cette précaution et si simple méthode d'hygiène et de gymnastique. Elles s'en trouvent bien. Mais, fait plus caractéristique encore, un grand nombre de médecins, et parmi eux de très grands spécialistes parisiens que nous pourrions nommer, recommandent maintenant et résolument la méthode Gantiez à un grand nombre de malades. De tous ceux, il n'en est pas un qui ne s'en soit félicité.

"C'est un résultat auquel nous sommes heureux d'avoir collaboré."

PAP-SAG

(Tablettes)
GUÉRISSENT LA
DYSPEPSIE
Après un repas qui fatigue, un ou deux PAP-SAG soulagent immédiatement.

50 cts la boîte
Ch. Clinique Franco-Américaine Ltd., Montréal

L'ARGENT ET LES AFFAIRES

Le fait saillant du rapport sur les opérations des banques canadiennes au mois de septembre, c'est l'augmentation de plus de treize millions, par rapport au mois précédent, à l'actif des banques, et de dix millions en août, de dix-neuf millions en juillet et de quatre millions en juin. Il se chiffre à date par \$1,239,637,351.

Ce phénomène indique vraisemblablement que nous touchons à tout le moins à la période de réaction. Il montre à coup sûr que le commerce et l'industrie empruntent en vue d'entreprendre ou de développer des opérations susceptibles de satisfaire à une demande croissante. Il atteste en outre que tout le monde a confiance dans l'avenir et que les banques pour se conformer à l'esprit d'entreprise des hommes d'affaires.

Quoique dans une moindre mesure, le prêt à vue est aussi en augmentation. En déclin depuis trois mois, cet article a augmenté en septembre une hausse de \$614,153 qui le porte à \$106,729,270.

Les dépôts d'épargne, s'établissent à \$1,263,763,852, soit en diminution de 16 millions par rapport au mois précédent et de 6 millions relativement à septembre 1920. Le fécissement de l'épargne ne surprendra personne. Il était prévu. Les causes en sont évidentes: période de réaction — réajustement des salaires — chômage.

La diminution des dépôts d'épargne démontre aussi sans doute, pour une part, des placements considérables qu'ont faits les épargnants et petits capitalistes en titres de toute sorte. Or, sans l'inévitable déchet des spéculations malheureuses, les placements de ce genre, en actions, en obligations, en placements, constituent de la richesse en réserve dont une partie s'engagera graduellement, au fur et à mesure des échéances, des diverses émissions, dans des opérations commerciales, industrielles et financières plus actives.

Four apprécier plus justement la situation sous ce rapport et mieux prévoir l'avenir, il convient de se reporter vers un passé un peu plus lointain. Ainsi, depuis quatre ans, le chiffre des dépôts d'épargne a augmenté de 32 millions, ce qui n'empêche pas les Can-

NOUS OFFRONS (sous réserve de vente antérieure)

\$3,609,200.00

Obligations 7% 1ère Hypothèque

Canada Steamship Lines Limited

Solde d'une émission totale de \$6,000,000.00, et remboursables en séries les 1ers septembre, de 1922 à 1931

Coupures: \$100. \$500. \$1000. et \$5000

Prix: le pair et intérêts courus,

Capital et intérêts payables semestriellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année aux succursales de la Banque de Montréal, à Montréal, Toronto et Québec, et à toutes les succursales au Canada de la Banque Provinciale et de la Banque Nationale.

1er sept. 1924,	\$ 64,500.00	1er sept. 1928	\$408,000.00
1er sept. 1925	408,000.00	1er sept. 1929	408,000.00
1er sept. 1926	408,000.00	1er sept. 1930	261,500.00
1er sept. 1927,	408,000.00	1er sept. 1931,	943,200.00

Les obligations peuvent être enregistrées quant au principal seulement, au bureau du Royal Trust Company, à Montréal.
FIDUCIAIRES: Le Royal Trust Company et La Société d'Administration Générale
OPINION LEGALE: Aimé Geoffrion, C.R.

ACTIF DE LA COMPAGNIE

compréhension: navires, quais, chantiers maritimes et ateliers de réparations:

\$41,870,848.05

La flotte est composée comme suit:

Navires à passagers	30
Navires pour le fret	47
Navires divers	16
Paquebots transatlantiques	8
	101

RECETTES DES CINQ ANNEES

	Brutes	Nettes
1916	\$12,122,128.61	\$3,976,748.28
1917	13,533,815.94	3,937,990.65
1918	14,094,393.08	4,256,016.39
1919	15,210,414.09	4,468,910.01
1920	20,248,611.92	3,963,874.21
	\$75,239,363.64	\$20,603,539.54

soit, pour cinq ans, une moyenne annuelle de \$4,120,707.90.

L'intérêt des obligations actuellement en circulation, y compris l'intérêt des obligations de la présente émission, sera de \$695,848.86 par année. Les recettes de ces cinq dernières années ressortent, en moyenne, à six fois cette somme.

Nous considérons que ces obligations constituent un placement d'utilité publique de la plus haute valeur. Elles sont non seulement protégées amplement par l'actif et les recettes, excédant de beaucoup les exigences des obligations consolidées de la Compagnie, mais leur émission en séries constitue une garantie dont la valeur augmente à mesure que les versements deviennent dus et sont payés.

Nous recommandons ces obligations et serons heureux de vous adresser le prospectus détaillé et toute autre information sur demande.

CREDIT CANADIEN

99, St-Jacques, Montréal.
Main 2126.

JOHNSON & WARD

171, St-Jacques.
Main 7149.

McCAIG BROS & CO.

83, Notre-Dame Ouest, Main 1170.

La CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES, Ltée

7, Place d'Armes, Montréal. Main 1824.
116, Côte de la Montagne, Québec 6932.

Les déclarations qui précèdent ont été obtenues de sources exactes et autorisées, et quoique non garanties, nous les considérons exactes.

CHEMIN DE FER NATIONAL — GRAND TRONC

Québec — Montréal

Les billets de passage entre Québec et Montréal via Canadian National ou Grand Tronc seront acceptés sur les trains du Canadian National et du Grand Tronc.

Le service des trains est comme suit:

TRAINS ALLANT VERS L'OUEST

Départ de Québec (Gare Union du Palais) 12:01 PM (Midi) tous les jours, dimanche excepté, via le Pont de Québec et Richmond; arrive à Montréal à 6:50 PM.

Départ de Québec (Gare Union du Palais) 1:00 PM, tous les jours, dimanche excepté, via le Pont de Québec et Richmond; arrive à Montréal à 7:00 PM.

Départ de Québec via La Traversée et Lévis à 1:45 PM, tous les jours, arrive à Montréal à 7:05 AM.

Départ de Québec (Gare du Palais) 1:30 PM, via le Pont de Québec et Richmond; arrive à Montréal à 7:05 AM.

TRAINS ALLANT VERS L'EST

Départ de Montréal (Gare Bonaventure) 8:20 AM, tous les jours, dimanche excepté, via Drummondville et le Pont de Québec; arrive à Québec (Gare du Palais) à 2:20 PM.

Départ de Montréal à 8:30 AM, tous les jours, dimanche excepté, via le Pont de Québec et Richmond; arrive à Québec (Gare du Palais) à 2:25 PM.

Départ de Montréal 11:00 AM tous les jours via Drummondville, Lévis et la Traversée; arrive à Québec à 4:20 PM.

Départ de Montréal 11:30 PM tous les jours via Richmond et le Pont de Québec; arrive à Québec (Gare du Palais) à 7:00 AM.

Les wagons-dortoir attachés aux trains qui partent de Québec et de Montréal à 11:30 PM sont à la disposition des voyageurs à 9:30 PM à Québec et à 10:00 PM à Montréal. Ces wagons peuvent être occupés jusqu'à 8:00 AM. Wagons parloir et café attachés au train de 1:00 PM de Québec et de 8:20 AM de Montréal. Wagons parloir attachés aux autres trains.

Tous renseignements quant aux billets, réservations, etc., seront fournis par S.J. Nestor, Angle des rues Ste-Anne et du Fort.

Maladie-Accidents

Vous ne pouvez pas prévoir ni éviter la maladie et les accidents, mais vous pouvez et devez en vous assurant vous prémunir contre leurs effets désastreux. Ce n'est pas quand le malheur est arrivé qu'il faut songer à s'assurer, c'est avant — c'est aujourd'hui-même. "La Prévoyance", moyennant une prime minime, émet une police d'assurance parfaite et libérale, garantissant à l'assuré, en cas de maladie ou d'accident, une indemnité hebdomadaire qui remplacera ses gages et lui permettra de faire face aux frais occasionnés par la maladie ou l'accident. Cette police peut être prise pour un ou plusieurs mois.

Pour plus amples renseignements s'adresser à "La Prévoyance", 198 rue St-Jacques, Montréal. Tél. Main 1626 et 1627 J. C. GAGNÉ, Directeur-Gérant.

La Prévoyance

L'épargne conduit à la prospérité
Ménagez, placez vos économies et en quelques années, accumulez un capital au moyen d'un compte d'épargne à

LA BANQUE NATIONALE

Siege Social: Québec — Fondée en 1860.

La plus vieille Banque Canadienne-Française.

345 Succursales et Agences au Canada.

Actif: plus de \$75,000,000

C. LAVOIE, Gérant

BEAUCEVILLE, QUE.

Correspondants dans le monde entier.

AVIS

MACHINERIES A BOIS A VENDRE

Manufacturez vos marchandises; soyez votre patron. Nous pouvons vous fournir service technique d'experts, analyse commerciale, formules, procédés et problèmes expliqués pour fabriquer, satisfaction garantie. Envoyez pour nos listes et informations précieuses, c'est gratis, adressez:

SOCIÉTÉ CHIMIQUE FRANÇAISE

123 Rue Ste-Marguerite.

La Cie de Machineries MERCIER, Lévis, P. Q.

Demandez-là

Assurez-vous que le Pecheur "l'émulsion de la Supériorité"

se trouve sur chaque bouteille d'émulsion que vous achetez. Cela signifie que vous demanderez toujours

L'EMULSION SCOTT

Scott & Bowne, Toronto, Ont.

FABRICANTS AUSSI DES

KI-MOIRS

(Tablettes ou Granules)

Pour L'INDIGESTION

La Marque "VICTORIA"

sur un produit alimentaire indique que la qualité de ce produit est garantie par la maison Laporte, Martin, Limitée.

Insistez donc pour que votre marchand vous fournisse les Conserves de

Fruits, Légumes, Ketchup, Arrowroot, Thés, Café.

portant la marque "VICTORIA"

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE.

DISTRIBUTEURS

584 rue St-Paul Ouest, Montréal.

L'IMMACULEE CONCEPTION

JEUDI, le 8, l'Eglise célébrera la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception date du 8 décembre 1854. Il fut promulgué dans une solennité incomparable par le grand Pape Pie IX. En l'an 1858 l'apparition de Lourdes vint confirmer ce dogme lorsque Marie vint dire à Bernadette Soubirous: "Je suis l'Immaculée Conception".

Dans le plan divin, Marie devait être la revanche d'Eve, et parce que la femme s'était associée librement à l'homme pour perdre les âmes, il fallait que la Vierge fut librement unie au nouvel Adam pour les racheter. Dieu créa la Vierge Marie immaculée parce que son divin Fils devait venir habiter dans son sein. Dans cette création incomparable, Dieu éprouva en quel sorte toute sa sagesse, toute sa puissance et tout son amour. Il en fit un idéal de sainteté, de dévouement, de tendresse la merveille des merveilleux. Dieu posa la première pierre du palais futur de son Fils. Il le voulut digne et de l'Architecte qui le créait et du grand Roi qui devait l'habiter. Pour l'orner davantage, il fit survenir l'Esprit Saint en Marie.

Comment pourrait-on supposer Marie souillée du péché originel? La Mère de Dieu devait être une demeure toute pure, un tabernacle sans tache pour le Fils de Dieu.

L'Immaculée Conception est digne de Dieu, digne de Jésus-Christ, digne de Marie. Marie a été Vierge dans sa Conception. Elle avait annoncé cette merveille: "Ecce Virgo concipiet". Marie est vierge dans son enfantement. Comment dit saint Thomas, Celui qui ne venait sur la terre que pour rendre au monde sa pureté, pourrait-il altérer celle de Marie? Enfin Marie restera vierge après son enfantement. Elle est la "Porte" dont parle Ezéchiel, et qui restera à jamais fermée, parce que le Seigneur Dieu d'Israël a daigné entrer par elle dans un sanctuaire.

Et ne serait-ce pas un sacrilège d'imaginer que ce calice d'or pur être un vase profane? Gloire à Dieu dans l'Immaculée Conception de Marie.

CENSOR.

LA STANDARD EN TCHECO-SLOVAQUIE

(Service de la Rente, fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitee).

On attend d'un moment à l'autre, la venue du groupe tchéco-slovaquais Standard et le gouvernement tchéco-slovaque pour l'exploitation et la vente du pétrole en Tchéco-Slovaquie.

BILLET DE LA SEMAINE

POURQUOI ?

(Dans un coin de notre pays.)

—As-tu veillé au corps la nuit dernière, tu es tout cassé?

—Plus que cela, mon cher.

—Une indigestion? Je le parierais.

—Tu n'y es pas? J'ai passé deux heures à l'église, à l'occasion des Quarante-Heures.

—Ah, bah!

—Et toi? As-tu fait tes Quarante-Heures?

—J'ai promis à la mère, chez nous, de les faire l'an prochain.

—Moi, je ne les ai pas faites pour ma mère, mais pour Dieu.

—Depuis quel âge es-tu si pieux?

—Ah! tu veux savoir mon histoire.

La voici, si elle peut te convertir:

Quand j'étais jeune et maussade, je ne cherchais guère la compagnie de mes parents. Cependant, je me laissais conduire, un jour, chez une grand-mère qui voulait précisément me reprocher ma nonchalance religieuse.

—Mon petit garçon, tu peux t'enlever, en face du tricotage, me dit-elle. Va dans le jardin, mais prends bien garde de toucher à mes groseilles. Je les ai toutes comptées.

D'un bond, j'étais dehors. J'aurais sauté volontiers sur les beaux fruits mûrs qui lorgnaient les allées, mais les groseilles!... Pourquoi pas les groseilles?... Oh! les bonnes groseilles!

Je tourne et retourne autour du fruit défendu; j'en prends quatre ou cinq dans ma main... pour mieux les voir. C'est bien permis de les regarder, quand on ne peut pas en manger.

D'autant plus que ma grand-mère n'a pas pu compter toutes ses groseilles. Sans trop m'en rendre compte, je les avais avalées. Enfin, ce n'est pas pour quelques groseilles que grand-mère te trouvera à redire. Je gambade une bonne demi-heure et je cours encoquer vers la maison, armé d'un air hypocrite des fruits fabriqués.

—N'as-tu touché à rien, mon petit?

—Non, non, grand-mère!

—Approche pour voir... souffle.

Ah! petit menteur. Tu sens les groseilles à pleine bouche.

—Voyons, j'en ai pris cinq; ce n'est pas un crime.

Pour les groseilles, je n'en dis trop de quoi, mais saluez-les que tu as pêché en faisant cela. Tu as d'abord dérobé; tu as été lâche devant la tentation; que penses-tu de grand-mère et de ton mensonge? Réfléchis tous les jours avant d'agir; dès que tu sens la tentation, fuis, car le péché, même si on le cache, laisse une odeur désagréable au bon Dieu.

Regrette les fautes, car les actions commises quand l'âme est souillée ne valent rien pour le ciel.

Depuis ce temps, je ne suis pas parfait certes, je l'avoue, mais je sais me servir de la pénitence; voilà pourquoi je fais mes Quarante-Heures, je me confesse et je communie souvent.

E. du KATOR.

LE COIN DE RIGOLO

Rigolo a le légitime désir d'être élu député, mais comme il est incliné à des colères aussi soudaines qu'un frisson, il cherche à brider ces orages de caractère. Heureusement pour lui qu'un de ses amis, au courant de son embarras, lui conseille de faire de l'entraînement électoral.

Rigolo:—On m'a dit, cher monsieur, que vous possédiez un moyen infail-

lible pour préparer les candidats aux élections. Je voudrais vous en faire l'expérience à ma disposition, car je vais me présenter aux élections, cette semaine.

Le professeur:—Tout à votre service.

Rigolo:—Je vous obéirai aveuglément. Que dois-je faire?

Le professeur:—Tout simplement rester auprès de moi pendant quelques heures, déjeuner et dîner avec moi, et me quitter le moins possible.

Rigolo:—J'en serais heureux. Nous commencerons de suite, si vous le voulez bien.

Le professeur:—Parfaitement. D'ailleurs, je vous connais et j'ai surtout beaucoup connu M. Rigolo.

Rigolo:—Tiens! quand donc?

Le professeur:—Froidement. Un peu avant sa banqueroute frauduleuse.

Rigolo, indigné:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Rigolo:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

Le professeur:—Monsieur! c'est un infâme mensonge. Jamais mon père n'a été banqueroutier.

RETOUR A LA VILLE

Pini le bail!

Le petit bail de 300 francs, valable un an, dont la femme profite huit semaines, et le mari quinze jours.

Et ce matin, de grand matin, car il faut être au bureau à 9 heures, et l'on a voulu vider jusqu'à la dernière gouttelette la chère liqueur des vacances, le petit employé a tiré les volets verts de la maison, chassant ainsi les crochets, fait passer devant lui sa femme et ses enfants, jeté un dernier coup d'oeil au cadre de campagne et, par le petit sentier, descendu à la gare.

Il est parti le cœur gros.

Lui, arrière-petit fils de paysan, déserteur de la terre, il l'a reconquise à travers deux générations.

Il a reconquise celle qui apaise la fièvre des fronts brûlants, celle qui fait les larges poitrines et les bras robustes, celle qui, sur la paleur anémisée des jeunes, met la note de sang vermeil!... celle qui fait redresser la tête parce que le plafond est à une vertigineuse hauteur, celle qui fait tomber le binocle des yeux parce que les murs s'éloignent à l'infini des horizons, et aussi parce que le vent n'aime pas ça!

Sa femme est arrivée ici, il y a huit semaines, les mains lasses, le teint fleuri, le caractère tendu.

Aujourd'hui, elle donne l'impression d'un fruit sain et d'un être apaisé.

Ses enfants sont venus, le dos rond, les épaules droites, ne mangeant pas, dormant mal, les yeux trop grands dans un visage creux.

En quelques semaines, les épaules se sont durcies, la peau s'est durcie comme celle des vieillards, et les yeux, ces beaux yeux gais, aux cœurs clairs comme ceux des jeunes loups!

Lui-même, il se sent mieux.

Le ciel est entré dans ses poumons pousiférés.

Il est presque entré aussi dans son âme!

Et dans les champs, le soir, il s'est surpris levant la tête vers la nuit, et se disant en son âme troublée: "Qu'il est donc grand le Dieu, qui te fait venir, toi, à travers des espaces!"

Et voilà pourquoi il est triste.

Voilà pourquoi il attend le départ, comme un ami dont les mains ne peuvent quitter celles d'un ami.

Il y a comme de la mélancolie dans l'air.

C'est déjà plus la campagne toute verte.

Non, chaque arbre semble se préparer à la mort, car il a la nostalgie de la vie.

Le maronnier se rouille, le frêne se dore, la vigne vierge s'ensanglante, et au bout des branches, tous les fruits boivent avidement les derniers rayons des derniers soleils.

On dirait que la terre veut retourner au moins laisser du regret dans l'âme de ses déserteurs, et qu'elle se fait plus touchante pour leur dernière vision.

Mais faut se hâter.

Le disque vient de tomber le long de son pylône de fer, annonçant que le train approche.

Les enfants ont dit adieu à leurs lapins, à leurs poules, à leurs pigeons, en faisant entendre qu'ils laisseront toujours vivre... toujours!

La mère a enfilé un dernier petit bouquet.

Le mari serre la main du jardinier qui, très calme, parce qu'il a la nostalgie de la dégringolade des gens et des colis vers la gare...

Puis, c'est le hissage dans les wagons encombrés, les voyageurs mornes, des employés comme lui, en redingote, cravate blanche, sans le moindre harnais coiffeux de la civilisation.

Un coup de sifflet.

Et le convoi des condamnés s'ébranle.

Et il est bien un condamné.

Dieu fit l'espace immense.

Il sera détenu, avec une amende annuelle de

SOULAGEE ENFIN DU MAL DE REINS

Le "Fruit-a-tives" lui Apporta,
la Force et la Santé

624 RUE CHAMPLAIN, A MONTREAL.
"Le rein et la force m'ont fait souffrir
trois ans. Ma santé laissait à désirer
et aucun remède ne me faisait de bien."

Je commençai alors à prendre du
Fruit-a-tives et les résultats en furent
remarquables. Toutes les douleurs,
maux de tête, mauvaise digestion et
la constipation elle-même disparurent
et une fois encore je me porte bien.

Madame HORMIDAS FOISY.
506 la Boite 16, 6, \$2.50. Boite
d'essai 25c.

Chez les marchands ou expédié par
la poste sans frais par Fruit-a-tives,
Limitée, Ottawa.

FINANCES ET... AUTRES CHOSES

de la RENTE

POURQUOI ON NOUS FAIT ATTENDRE. — Les journaux nous apprennent que le gouvernement anglais a payé rubis sur l'ongle une somme de \$300,000,000 qu'il devait en novembre aux Etats-Unis. D'après une déclaration faite il y a quelque temps par le Chancelier de l'Echiquier, M. Austen Chamberlain, le gouvernement anglais doit encore \$207,000,000 aux banques canadiennes sur l'emprunt qu'elles lui ont avancé pendant la guerre à la demande ou plutôt par ordre d'Ottawa. Si nos banques avaient reçu un acompte depuis la déclaration du Chancelier, on n'aurait pas manqué de nous en avertir. Or \$207,000,000, pour un pays de 2 millions d'habitants, c'est l'équivalent de 2 milliards 500 millions de dollars pour un pays de 115 millions d'habitants. Mais l'Angleterre paie les Etats-Unis et elle nous fait attendre parce qu'elle a de gros intérêts en jeu à Washington et qu'elle ne veut pas se voir attribuer le rôle de servilement des "coloniaux".

LE CAPITAL ETANGER AU CANADA. — Au cours d'un article sur la nécessité d'un développement simultané de l'agriculture et des autres industries, l'Agriculture and Industrial Progress in Canada, publié par le C. P. R., rappelle que les capitaux américains placés dans l'industrie canadienne s'élevaient aujourd'hui à 1600 millions, soit dix fois plus qu'il y a dix ans. C'est un chiffre qui ne saurait être contesté. C'est la première fois que nous voyons fixé si haut le total des placements faits par les Américains au Canada. Il était de 600 millions aux environs de 1909, chiffre encore respectable, — il ne dépassait probablement pas le milliard en 1914 et il a plutôt diminué depuis, du fait des réalisations provoquées par le basculement de la balance commerciale. 2,500 millions pour l'ensemble des capitaux anglais et américains, sans tenir compte d'entreprises comme la papeterie Beiko-Canada, attribuables à d'autres nationalités. Mais pour nos compatriotes de langue anglaise, ces fonds ne sont qu'un appoint; leur propre mise se chiffre également dans les milliards. En évaluant à 100 millions — chiffre arbitraire, mais probablement excessif, — l'actif global des entreprises canadiennes-françaises, on voit pourquoi nous conseillons à nos compatriotes de garder leurs capitaux chez eux et pour eux.

LE NOUVEAU TREASURIER. — Si M. Taschereau n'a pas, comme nous l'avons soupçonné, nommé un Canadien-Français à la Trésorerie, il a du moins choisi parmi nos concitoyens anglais un homme irréprochable par le caractère et par la libéralité. A demi Français d'origine, M. Nicol a épousé une Canadienne-Française catholique. Associé à des Canadiens-Français dans une des plus importantes études d'avocats des Cantons de l'Est, il est aussi intéressé dans des entreprises industrielles canadiennes-françaises. Travailleur, consciencieux, obéissant, modeste; tel nous le connaissons personnellement il y a vingt ans, lorsqu'il était secrétaire particulier d'un de ses prédécesseurs à la Trésorerie, M. Duffy, tel nous croyons qu'il se montrera dans ses nouvelles fonctions. Il trouvera la Trésorerie en bon ordre; nous sommes certains qu'il la quittera de même. Nous lui offrons nos félicitations et nos vœux de succès.

L'ADMINISTRATION DE NOS FORÊTS. Le ministre fédéral qui a voulu assimiler le cas de Québec à celui d'Ottawa dans l'affaire Riddon n'a pas eu l'inspiration heureuse; la réponse qu'il s'est attirée de l'honorable M. Mercier est celle qu'on aimerait autant n'avoir pas provoquée. Non seulement M. Mercier prouve qu'à l'heure actuelle les procédés de recouvrement des deux gouvernements ne sont pas les mêmes, mais il déclare que la Compagnie Riddon ne quitte pas les redevances à Québec, sauf celles de l'année en cours.

Nous devons aussi complimenter le ministre pour les perfectionnements apportés chaque année dans les services de réboisement, de contrôle des coupes et de protection contre le feu. Le temps ne nous paraît pas éloigné où la Province de Québec, en se guidant sur l'expérience de l'étranger, surtout des pays scandinaves, aura enfin trouvé les meilleures méthodes de réboisement. Le contrôle des coupes, si défectueux jusqu'à ces dernières années, semble dénoter aujourd'hui de la compétence et de la conscience, et nous en trouvons une nouvelle preuve dans la récente publication d'un manuel à l'usage des contremaîtres. Quant à la protection contre l'incendie, grâce aux postes d'observation et de garde établis un peu partout sous la direction des ingénieurs forestiers, elle devient chaque jour plus efficace. Le mérite de cet état de choses revient surtout, croyons-nous, aux ingénieurs que notre gouvernement a envoyés étudier à l'étranger, mais il n'est que juste d'en rapporter une large part au ministre en qui ce personnel d'élite trouve un si puissant appui.

UNE SAIGNEE. — M. Héroux écrit dans l'Action Française d'octobre que d'après un tableau fourni par un spécialiste il s'est perçu dans la seule province de Québec, depuis cinq ans, \$25,617,572.40 de primes d'assurance-vie. Cela, dit-il, doit représenter un cinquième ou un sixième de leurs recettes totales. Or, il est à peine trois d'entre elles dont les prêts aux municipalités et commissions scolaires de la province de Québec atteignent le dixième de leurs prêts du même genre dans l'ensemble du pays. Il en est même qui n'ont pas fait dans la province de Québec un seul placement de ce genre; et, parmi celles-là, une compagnie qui a recueilli chez nous, en primes, durant ces cinq années, plus de quatre millions de piastres. En feuilletant les rapports du surintendant fédéral des assurances, on constate d'ailleurs que la même compagnie ne paraît pas avoir fait un seul prêt de ce genre de ce côté-ci de l'Outaouais. Le rapport atteste en même temps qu'elle n'a pas un sou de dépôt dans une banque française et qu'elle ne semble point posséder une action de compagnie à direction française. On n'y dit rien du choix de ses prêts hypothécaires, mais il serait étonnant qu'il eût été dirigé par des principes très différents.

Si à l'assurance-vie l'on ajoute tous les autres types d'assurance pratiqués chez nous (feu, accidents, maladie, détournements, vols avec effraction, bris de glaces, etc.), on ne saurait estimer à moins de dix millions par an (\$50,000,000) en cinq ans les sommes versées par notre province aux sociétés d'assurance; car si c'est la minorité qui s'assure contre la mort, tout le monde, ou à peu près, s'assure contre l'incendie, et la modicité des primes se trouve ici compensée par le nombre. Dans ce minimum de \$10,000,000 qui sort chaque année du Québec en primes de toute sorte, impossible de dire exactement quelle est la part contributive des Canadiens-Français. Pour l'assurance-vie le gros de la prime provient certainement de l'élément anglais, où les polices sont beaucoup plus élevées en moyenne et proportionnellement plus nombreuses. Pour l'assurance-incendie, qui semble venir ensuite d'ordre d'importance, c'est probablement l'inverse, vu la place considérable occupée par nos compatriotes dans la propriété immobilière, même à Montréal. En estimant notre part globale à \$5,000,000, on ne dépasse certainement pas la vérité.

Puisque ces fonds — comme nous avons trop de raisons de le croire — sont placés presque en totalité hors du Canada français, rien de surprenant que l'assurance soit chez nous une des causes de la suprématie économique du Canada anglais.

A défaut d'occuper dans le commerce des assurances une place proportionnée à l'importance de nos apports en primes, nous devrions au moins exiger que les capitaux constitués par ces apports soient placés chez nous; en ouvrant une nouvelle source de crédit aux corps publics qui à l'heure actuelle doivent surtout compter sur l'épargne populaire, c'est-à-dire le bénéfice de notre industrie et de notre commerce, des capitaux dont ils ont besoin pour vivre et prospérer.

LEGITIMES AMBITIONS. — Dans un vieux numéro du Bien public qui nous tombe sous la main par hasard, nous lisons:

Le capitaliste anglais, qui vient ici exploiter nos mines, nos pouvoirs d'eau, nos forêts, se crée rapidement une fortune en exploitant une part de notre bien. On nous dit que, en cédant ainsi ce qui nous appartient, nous ne sommes pas les perdants, puisque de cette exploitation par le capital étranger naît l'industrie dont beaucoup de nos vives vivent. Sans doute. Mais le Canadien à l'usine, louant son travail au capital étranger, se place dans une condition d'infériorité. Plus souvent qu'autrement, le travail de manoeuvre est sa part; les hauts emplois, la direction, la tenue des livres, vont aux fils, aux amis de celui dont l'argent fait le capital. Le Canadien, qui se s'élève, s'élève en s'efforçant d'être à l'égal. Seulement nous pouvons bien nous demander s'il ne serait pas plus désirable de voir les nôtres travailler dans une usine canadienne-française, payés par du capital canadien-français, et faisant de leurs mains françaises le produit du sol français du Québec, dont la transformation fait aujourd'hui la fortune des étrangers entrepreneurs.

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

beaucoup de placement de ce genre; et, parmi celles-là, une compagnie qui a recueilli chez nous, en primes, durant ces cinq années, plus de quatre millions de piastres. En feuilletant les rapports du surintendant fédéral des assurances, on constate d'ailleurs que la même compagnie ne paraît pas avoir fait un seul prêt de ce genre de ce côté-ci de l'Outaouais. Le rapport atteste en même temps qu'elle n'a pas un sou de dépôt dans une banque française et qu'elle ne semble point posséder une action de compagnie à direction française. On n'y dit rien du choix de ses prêts hypothécaires, mais il serait étonnant qu'il eût été dirigé par des principes très différents.

Si à l'assurance-vie l'on ajoute tous les autres types d'assurance pratiqués chez nous (feu, accidents, maladie, détournements, vols avec effraction, bris de glaces, etc.), on ne saurait estimer à moins de dix millions par an (\$50,000,000) en cinq ans les sommes versées par notre province aux sociétés d'assurance; car si c'est la minorité qui s'assure contre la mort, tout le monde, ou à peu près, s'assure contre l'incendie, et la modicité des primes se trouve ici compensée par le nombre. Dans ce minimum de \$10,000,000 qui sort chaque année du Québec en primes de toute sorte, impossible de dire exactement quelle est la part contributive des Canadiens-Français. Pour l'assurance-vie le gros de la prime provient certainement de l'élément anglais, où les polices sont beaucoup plus élevées en moyenne et proportionnellement plus nombreuses. Pour l'assurance-incendie, qui semble venir ensuite d'ordre d'importance, c'est probablement l'inverse, vu la place considérable occupée par nos compatriotes dans la propriété immobilière, même à Montréal. En estimant notre part globale à \$5,000,000, on ne dépasse certainement pas la vérité.

Puisque ces fonds — comme nous avons trop de raisons de le croire — sont placés presque en totalité hors du Canada français, rien de surprenant que l'assurance soit chez nous une des causes de la suprématie économique du Canada anglais.

A défaut d'occuper dans le commerce des assurances une place proportionnée à l'importance de nos apports en primes, nous devrions au moins exiger que les capitaux constitués par ces apports soient placés chez nous; en ouvrant une nouvelle source de crédit aux corps publics qui à l'heure actuelle doivent surtout compter sur l'épargne populaire, c'est-à-dire le bénéfice de notre industrie et de notre commerce, des capitaux dont ils ont besoin pour vivre et prospérer.

LEGITIMES AMBITIONS. — Dans un vieux numéro du Bien public qui nous tombe sous la main par hasard, nous lisons:

Le capitaliste anglais, qui vient ici exploiter nos mines, nos pouvoirs d'eau, nos forêts, se crée rapidement une fortune en exploitant une part de notre bien. On nous dit que, en cédant ainsi ce qui nous appartient, nous ne sommes pas les perdants, puisque de cette exploitation par le capital étranger naît l'industrie dont beaucoup de nos vives vivent. Sans doute. Mais le Canadien à l'usine, louant son travail au capital étranger, se place dans une condition d'infériorité. Plus souvent qu'autrement, le travail de manoeuvre est sa part; les hauts emplois, la direction, la tenue des livres, vont aux fils, aux amis de celui dont l'argent fait le capital. Le Canadien, qui se s'élève, s'élève en s'efforçant d'être à l'égal. Seulement nous pouvons bien nous demander s'il ne serait pas plus désirable de voir les nôtres travailler dans une usine canadienne-française, payés par du capital canadien-français, et faisant de leurs mains françaises le produit du sol français du Québec, dont la transformation fait aujourd'hui la fortune des étrangers entrepreneurs.

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?

Cela n'est pas violent, pas amer, et nous en sommes heureux, car ce serait au Canadien-Français, une erreur criminelle de croire que ses concitoyens anglais ou américains ont volé ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans le Québec. Mais qui dira que ce n'est pas juste?



L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE

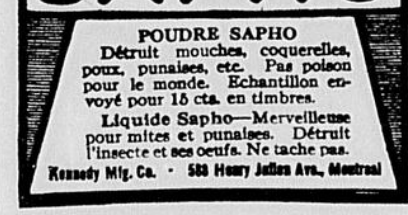
L'EDITION DE 1922 VIENT DE
PARAITRE

L'Almanach de la Langue française vient de paraître sous une pimpante toilette, boursée de textes inédits et variés et de pas moins de cinquante illustrations. Les rédacteurs l'ont voulu clair, sérieux et attrayant. Il pourra rivaliser avec les meilleures publications du genre. Sa couverture est particulièrement jolie. Un artiste a traité d'une main délicate les pages de la langue française. Les bras chargés d'une gerbe d'épis, et chantant à pleine gorge. Cette gravure imprimée en deux couleurs vaut le prix de l'Almanach.

L'Almanach se divise en six parties. Dans la première se trouve un calendrier complet, avec douze encadrements appropriés, à chacun des mois et toute une collection de citations intéressantes. La langue française fait les frais de la deuxième partie. Ensuite viennent la "Vie religieuse et sociale", et la "Vie Nationale", la "Vie littéraire et artistique" et la "Vie économique". On le voit l'Almanach touche à toutes les questions capables d'intéresser un Canadien-français. Les rédacteurs y ont introduit plusieurs sujets d'actualité et d'art, parce que voilà des choses dont il faut que nous nous occupions de plus en plus chez nous. A noter quatre caricatures très amusantes, signées par Letondal.

Pour la septième fois, cette publication se présente devant le public. Nous avons confiance qu'elle y rencontrera la même accueil sympathique que les années passées. — qui sait? — un accueil peut-être encore plus chaleureux. C'est notre espoir.

L'Almanach de la Langue française sera en vente chez tous les libraires vers le 20 novembre au prix de 25 sous. On peut se le procurer en quantités à l'Action Française, 369, rue St-Denis, Montréal.



**EQUIPEMENT
MODERNE CONTRE
LES INCENDIES**

Bien que la méthode moderne de combattre les incendies dans les villes et les cités canadiennes ait fait des progrès considérables au cours des cinq dernières années, celle de combattre les feux de forêts en a fait de plus grands encore. Les organisations de résistances fédérales, provinciales, ou privées se servent maintenant dans leur travail de protection, d'aéroplanes, de camions automobiles, de wagons, de canots automobiles, et de pompes portatives à gazoline, outre les moyens anciens mais toujours sûrs tels que chevaux, bœufs, haches et sacs humides; les hommes sont appelés aux points en danger au moyen de téléphone, d'héliographes et d'autres appareils à signaux.

Le tabac et les allumettes en combustion sont surtout à craindre comme causes des feux de forêts. Les bois en pleine croissance fournissent du travail aux forestiers dévoués, par le feu n'en donnent à personne. Ne soyez pas responsables de la destruction d'une belle forêt.

Des pompes portatives à gazoline d'une force allant jusqu'à dix chevaux vapeur et pouvant refouler l'eau dans 1,500 pieds de boyau sont actuellement employées par les services forestiers du gouvernement fédéral et des provinces pour combattre les feux de forêts.

L'un des vieux capitaines de César a dit: "Je n'ai jamais vu César déposer les armes en présence d'un ennemi armé." Le feu est toujours l'ennemi armé de la forêt. Ne déposez pas les armes de la vigilance et ne donnez pas au feu le chance de se propager en laissant allumés vos feux de campements, en jetant au loin des allumettes à moitié éteintes ou de la cendre de pipe encore rouge.

Si cette page était un billet d'un dollar, personne ne la brûlerait. Nos forêts canadiennes sont pleines d'arbres dont chacun vaut bien des billets d'un dollar, et cependant des personnes laissent leurs feux de campements allumés, jettent leur allumettes en combustion et, par leur insouciance, font brûler de grandes étendues de forêts.

A VENDRE

Un outillage de fromagerie au complet, cause de vente société dissoute, vendue l'outillage complet ou séparément d'ici au 15 décembre.

S'adresser à:

LOUIS MATHIEU, (Jeanne)

Beauville-est.

17-11 au 15 déc.

LE JUSTE PRIX

Le commerce d'une nation. La grande sauvegarde des petits contre les gros est encore le respect des lois de la conscience. Que nos catholiques, au moins, gardent dans leurs transactions le sens de la justice, et qu'ils soient en affaires ce qu'ils veulent paraître dans leur vie privée, des chrétiens, des honnêtes gens.

Est-il permis à un cultivateur de demander pour son foin ou ses légumes le plus haut prix qu'il peut obtenir? Est-il permis à un propriétaire d'exiger pour ses loyers le plus fort loyer que les locataires peuvent donner?

Voilà des questions que les intéressés ne se posent pas souvent. On semble croire, en effet, qu'il n'y a pas de limites au profit légitime et qu'il est permis de saisir sa chance chaque fois qu'elle se présente.

En Europe, dans nos temps de vie chère, on s'est posé ces questions. Des rassemblements ont été organisés pour discuter avec soin et tout récemment encore, en France, la Semaine sociale de Toulouse fut en partie consacrée à l'étude de ce sujet.

Tous reconnaissent qu'il y a, pour chaque chose, un juste prix, un prix convenable, un juste prix, un prix que le vendeur a le droit d'exiger et que l'acheteur a le devoir de payer; mais tous déclarent aussi qu'il y a des limites qu'il n'est pas permis de dépasser. On a donc établi un prix minimum, qu'il y a des profits injustes et des rétributions insuffisantes.

Comment fixer ces limites? Qui les indiquera?

Les auteurs de théologie morale disent qu'il faut s'en rapporter à l'estimation commune, c'est-à-dire au jugement des honnêtes gens qui se laissent guider par les règles du bon sens et de l'équité. Ainsi, il y a des prix que tous les gens honnêtes jugent excessifs et dont ils trouvent ridicules, beaucoup trop bas.

Par exemple, dans un temps de misère générale, il est excessif d'exiger pour certains objets des prix qui n'ont aucune proportion avec leur utilité ou avec le travail qu'ils ont coûté. L'année dernière, il était excessif d'exiger quinze et vingt piastres pour des chaussures assez communes. De même, les propriétaires de maisons de rapport qui, nous écrit-on, obtiennent un revenu annuel de vingt pour cent et davantage sur le capital engagé dans leurs propriétés, font un bénéfice excessif et spéculent sur le malaise public.

D'autre part, qui dira que certaines ouvrières à domicile sont suffisamment payées pour leur travail? Qui dira que les cultivateurs reçoivent toujours, dans la vente de leurs produits, une rémunération suffisante pour leur travail et le capital engagé dans leur ferme? Personne ne soutiendrait que quelques sous paient suffisamment des douzaines de tomates ou d'autres légumes pour lesquels les marchands embarassés ont quelquefois peine à trouver acquiescent. Dans les années de bonne récolte, tout se donne, dit-on joyeusement, à bas prix. C'est si vrai que les cultivateurs n'ambitionnent pas les récoltes trop abondantes, parce qu'elles travaillent presque pour rien.

Un d'entre eux avait un jour qu'il avait pris le parti de laisser pourrir ses tomates dans son champ. Elles se vendaient si bon marché que ça ne valait pas la peine de les porter en ville. L'année dernière, dans l'Ontario, plusieurs propriétaires de vergers refusèrent de vendre leurs pommes au prix de quelques sous. Ils les laisseront aux animaux ou les laisseront au champ.

Des commerçants débarrassent par des prix dérisoires, les revendeurs en suite des denrées chères. C'est toujours plus cher. Dans ce cas, ce n'est pas le producteur qui est récompensé de son travail, ce n'est pas le consommateur qui bénéficie de l'abondance, ce sont les intermédiaires. Est-ce juste?

Tout homme honnête sent qu'il y a là quelque chose d'anormal; et cependant, dans la pratique, les profiteurs ne cessent pas de spéculer sur l'obligation de conscience à limiter ses profits, à donner à chacun son dû, à prendre en considération la misère publique. Nous en sommes encore, nous, Canadiens français, catholiques de principes et de pratique, au début brutal de l'offre et de la demande. Plus on offre d'une marchandise, moins elle est chère; plus on en demande, plus elle est chère; et cela indéfiniment, sans considérer son utilité propre ou son coût de revient.

Il y a deux ans, quand les pommes de terre se vendaient sept piastres le sac, un brave cultivateur ne voulait exiger que trois piastres pour les siennes; on se moqua de lui. De même, il s'entêta à n'exiger pour son lait, ses oeufs et son sirop d'érable qu'un prix modéré. "Cela ne paie pas suffisamment", disait-il; pourquoi faire payer si cher? Il faut que tout le monde vive, il faut bien que les gens de ville aient de quoi manger!

Voilà un homme qui avait dévié tout seul et résolu sagement la difficile question du juste prix; il recevait pour sa marchandise un prix convenable, il ne cherchait pas à profiter de l'embarras de son prochain.

Sans doute, le juste prix n'est pas invariable; il oscille selon les années d'abondance et de disette, selon les risques et les besoins; mais il ne faut pas dépasser certaines limites. Il va sans dire qu'il n'est jamais permis de créer une disette artificielle par l'accaparement et le monopole.

L'Etat ne peut pas facilement porter remède à la malhonnêteté en affaires. D'ordinaire, d'ailleurs, les politiciens ne s'occupent pas de mettre à dos les gros financiers; eux-mêmes, ils spéculent sans risques et sans difficultés tout

le commerce d'une nation. La grande sauvegarde des petits contre les gros est encore le respect des lois de la conscience. Que nos catholiques, au moins, gardent dans leurs transactions le sens de la justice, et qu'ils soient en affaires ce qu'ils veulent paraître dans leur vie privée, des chrétiens, des honnêtes gens.

Est-il permis à un cultivateur de demander pour son foin ou ses légumes le plus haut prix qu'il peut obtenir? Est-il permis à un propriétaire d'exiger pour ses loyers le plus fort loyer que les locataires peuvent donner?

Voilà des questions que les intéressés ne se posent pas souvent. On semble croire, en effet, qu'il n'y a pas de limites au profit légitime et qu'il est permis de saisir sa chance chaque fois qu'elle se présente.

En Europe, dans nos temps de vie chère, on s'est posé ces questions. Des rassemblements ont été organisés pour discuter avec soin et tout récemment encore, en France, la Semaine sociale de Toulouse fut en partie consacrée à l'étude de ce sujet.

Tous reconnaissent qu'il y a, pour chaque chose, un juste prix, un prix convenable, un juste prix, un prix que le vendeur a le droit d'exiger et que l'acheteur a le devoir de payer; mais tous déclarent aussi qu'il y a des limites qu'il n'est pas permis de dépasser. On a donc établi un prix minimum, qu'il y a des profits injustes et des rétributions insuffisantes.

Comment fixer ces limites? Qui les indiquera?

Les auteurs de théologie morale disent qu'il faut s'en rapporter à l'estimation commune, c'est-à-dire au jugement des honnêtes gens qui se laissent guider par les règles du bon sens et de l'équité. Ainsi, il y a des prix que tous les gens honnêtes jugent excessifs et dont ils trouvent ridicules, beaucoup trop bas.

Par exemple, dans un temps de misère générale, il est excessif d'exiger pour certains objets des prix qui n'ont aucune proportion avec leur utilité ou avec le travail qu'ils ont coûté. L'année dernière, il était excessif d'exiger quinze et vingt piastres pour des chaussures assez communes. De même, les propriétaires de maisons de rapport qui, nous écrit-on, obtiennent un revenu annuel de vingt pour cent et davantage sur le capital engagé dans leurs propriétés, font un bénéfice excessif et spéculent sur le malaise public.

D'autre part, qui dira que certaines ouvrières à domicile sont suffisamment payées pour leur travail? Qui dira que les cultivateurs reçoivent toujours, dans la vente de leurs produits, une rémunération suffisante pour leur travail et le capital engagé dans leur ferme? Personne ne soutiendrait que quelques sous paient suffisamment des douzaines de tomates ou d'autres légumes pour lesquels les marchands embarassés ont quelquefois peine à trouver acquiescent. Dans les années de bonne récolte, tout se donne, dit-on joyeusement, à bas prix. C'est si vrai que les cultivateurs n'ambitionnent pas les récoltes trop abondantes, parce qu'elles travaillent presque pour rien.

Un d'entre eux avait un jour qu'il avait pris le parti de laisser pourrir ses tomates dans son champ. Elles se vendaient si bon marché que ça ne valait pas la peine de les porter en ville. L'année dernière, dans l'Ontario, plusieurs propriétaires de vergers refusèrent de vendre leurs pommes au prix de quelques sous. Ils les laisseront aux animaux ou les laisseront au champ.

Des commerçants débarrassent par des prix dérisoires, les revendeurs en suite des denrées chères. C'est toujours plus cher. Dans ce cas, ce n'est pas le producteur qui est récompensé de son travail, ce n'est pas le consommateur qui bénéficie de l'abondance, ce sont les intermédiaires. Est-ce juste?

Tout homme honnête sent qu'il y a là quelque chose d'anormal; et cependant, dans la

Ceux qui boivent des thés du Japon devraient sûrement essayer le THÉ VERT "SALADA"

C'est la perfection en fait de thé vert - frais, propre et parfumé. Supérieur aux meilleurs thés du Japon que vous ayez encore goûtés. En vente chez tous les épiciers.

LE RÔLE DE LA FEMME CHRÉTIENNE DANS LA SOCIÉTÉ

La femme occupe dans nos sociétés chrétiennes un rang d'honneur. C'est au christianisme qu'elle le doit; c'est lui qui a relevé du triste état de déchéance où la brutalité de l'homme l'avait réduite. C'est lui qui, de cette esclave vouée aux pires avanies, a fait la reine de nos foyers et, en l'annonçant, nous a façonné des sœurs, des épouses et des mères dont l'influence domine et dirige la vie sociale, réchauffe la famille et rayonne sur la société.

Si le christianisme a relevé la femme, celle-ci en retour s'est montrée reconnaissante. L'Église a trouvé en elle une intelligence, une générosité prête à ses enseignements et aux sacrifices, une allée constante et dévouée. Dès les débuts du christianisme, la femme tient tête aux persécuteurs et l'Église, confiante de sa sainte réchauffe la famille et rayonne sur la société. Si le christianisme a relevé la femme, celle-ci en retour s'est montrée reconnaissante. L'Église a trouvé en elle une intelligence, une générosité prête à ses enseignements et aux sacrifices, une allée constante et dévouée. Dès les débuts du christianisme, la femme tient tête aux persécuteurs et l'Église, confiante de sa sainte réchauffe la famille et rayonne sur la société.

L'Église, de son côté, n'a jamais cessé de protéger son allée, sachant bien que leurs intérêts sont communs et qu'on n'attaque la femme que pour viser l'Église au cœur. Tout ce qui honore véritablement la femme et garantit sa dignité tout ce qui peut l'aider dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont propres, tout ce qui peut l'instruire, l'élever, assurer son action, le catholicisme l'approuve, le bénit, le favorise. L'Église, dit le premier Concile oecuménique de Québec, n'interdit pas à la femme d'exercer son influence pour le bien en dehors de sa demeure, ni de prendre sa part légitime dans l'action sociale plus nécessaire au jourd'hui que jamais, mais elle réprouve les théories malsaines qui, sous prétexte de libérer la femme, veulent tout simplement l'arracher au foyer.

Ces thèses tapageuses auxquelles le Concile de Québec fait allusion sont nées du protestantisme; aussi elles trouvent le plus de faveur. Elles ont l'écrit des sexes, on réclame pour la femme une part égale dans les fonctions sociales que la nature et l'usage réservait aux hommes; on veut la jeter dans le tourbillon des affaires publiques et politiques au risque de gaspiller des réserves d'amour, de vigilance et de tendresse qui appartiennent d'abord de droit au foyer. De ces réclamations, parfois extravagantes, la femme peut-elle espérer un accroissement d'influence et d'honneur? Nous ne le croyons pas. Son rôle normal est d'être le ministre de l'intérieur; quand elle y excelle, l'action qu'elle exerce au logis influe nécessairement sur la société. Un académicien, Jules Lemaitre, le disait joliment: "Le meilleur moyen pour la femme de s'élever et de se maintenir en dignité, ce n'est pas de faire l'homme, c'est au contraire d'être une femme, c'est-à-dire d'être socialement utile qu'elle peut en tant que femme, d'être femme non par le caprice, la coquetterie; mais par l'acceptation totale des fonctions bienfaisantes de son sexe, par ses vertus d'épouse et de mère, par cette faculté de dévouement et de consolation qui sont en elle; de prendre enfin très au sérieux son ministère féminin et d'en chérir les devoirs."

La femme, en effet, dès qu'elle est chrétienne, sent peser sur elle des responsabilités qui la provoquent à la vigilance, à la sollicitude à l'égard des siens; elle aime alors les idées saines, suggère les pensées généreuses, provoque les actions fortes. Elle apprend à ses fils à être hommes, non pas pour eux-mêmes et pour leur propre intérêt, mais pour le bien du pays et la gloire d'un idéal supérieur. L'enfant qu'une mère a nourri de ces nobles pensées, qu'elle a rempli d'images familiales, nationales et chrétiennes n'échappera pas à leur bienfaisante efficacité. D'ailleurs, au fond de lui, il y aura un terrain solide, capable de résister à toutes les infections. C'est à ces femmes, héritières de nos traditions, imprégnées de nos souvenirs, que nous devons d'avoir pris conscience du patrimoine national et religieux légué par nos ancêtres. Ce sont elles qui nous ont appris, comme elles l'apprendront à nos fils, à ne rien renier de ce qu'il y a de noble, de désintéressé et de chrétien dans le trésor de nos traditions, inébranlablement attachées à la langue et à ce patrimoine de foi qui fait notre force, qu'elles gardent à nos foyers la fécondité, la simplicité, l'esprit de justice, de charité et d'honneur chrétien et elles auront, en formant leurs enfants à leur image, plus efficacement contribué au bien général que les plus embellies propagandistes du féminisme.

Le mari, pas plus que l'enfant, ne peut échapper à l'action d'une femme qui sait garder sa place et se faire aimer. On disait de Démosthène: "Ce qu'il a médité en un an, une femme le renverse en un jour." Beaucoup d'hommes en sont là. "Il n'est pas de domaine, disait Étienne Lamy, où l'influence d'une épouse ne s'exerce; il y en a peu où elle ne triomphe. Lorsqu'elle est intelligente, il est bien peu de sentiments et bien peu d'idées qu'elle ne puisse, lorsqu'elle le veut fermement,

faire naître ou modifier. Beaucoup des amitiés et des inimitiés des hommes ne sont que le reflet des amitiés et des haines des femmes qui vivent au sein d'eux, bien qu'ils ne s'en doutent guère. Ils verraient aussi, s'ils observaient davantage, qu'une part très belle dans leurs entreprises et dans leurs bonnes œuvres doit être faite aux suggestions discrètes qu'ils ne sont pas aperçus, aux encouragements répétés, sans lesquels ils auraient manqué de persévérance."

La femme est donc la conscience de l'enfant, elle est la conscience du mari. En dehors de la vie de la mère et d'épouse il est évident qu'elle remplit une fonction sociale et la plus importante de toutes, puisque la valeur et la prospérité de la société dépendent de la moralité de la famille. S'agit-il alors de donner à la femme une éducation et de lui limiter ainsi son champ d'action? Nullement. Elle a le devoir strict de combattre ce qui attaque ses croyances, dégrade la famille, entrave le progrès de la société; elle a le devoir plus encore que par le passé de se consacrer à la culture de la famille, car ce n'est pas assez pour la tranquilliser, de former et de déformer des modes quand elle a mission pour former ou réformer. Elle a, en outre, le devoir de s'occuper de la culture de la famille, car ce n'est pas assez pour la tranquilliser, de former et de déformer des modes quand elle a mission pour former ou réformer.

Une femme peut donc très bien, tout en s'occupant de son intérieur, s'intéresser aux affaires extérieures. Que de questions sont de son ressort et qu'elle peut résoudre! Lutte contre les dangers physiques et moraux, développement des toilettes, protection morale de la jeune fille, œuvres de charité, soins aux enfants de la rue, assistance aux vieillards, jusqu'à l'aide aux vieillards. Elle aussi doit encourager l'instruction, développer l'esprit paroissial, de maintenir la simplicité chrétienne, par son exemple, plus encore que par ses paroles, de montrer à son entourage que la distinction s'allie fort bien avec la modestie. Cela suppose, il est vrai, le don de soi et le sens chrétien, et c'est parce que ce sens chrétien fait défaut que plus d'une élève s'abandonne à la distraction, ne dégageant que des distractions, le bruit, les distractions, les des romans, court les magasins, les théâtres, roule en automobile, et même une fois dans un bal, comme aussi dans une utilisation sociale. Pour susciter les œuvres dont nous avons parlé et assurer leur succès, les efforts coordonnés et le dévouement personnel sont plus efficaces que des comités électoraux où les femmes interviennent.

Les féministes voient le salut dans le droit de vote conféré aux deux sexes. Les plus audacieuses réclament l'égalité de la femme aux fonctions civiles et publiques; les modérées se contenteraient du droit de déposer au scrutin leur bulletin. Cette dernière revendication, dit l'Ami du Clergé, n'a rien de républicain, elle n'a rien de naturel. Le fait de voter de temps en temps ne met évidemment pas en péril le gouvernement intérieur du ménage. Et qu'on ne dise pas que les femmes n'ont pas les capacités intellectuelles ou morales requises; ce serait une plaisanterie. Leur incompréhension est loin d'être établie par les faits. Elles sont en général plus religieuses et facilement plus vertueuses que l'homme, ce qui serait déjà une sérieuse garantie de la moralité supérieure de leur vote; et puis, elles apportent d'ordinaire dans la discussion des convictions plus de droiture et d'entêtement que n'importe quel homme.

"Est-ce à dire, poursuit l'Ami du Clergé, dont nous résumons l'opinion, que si nous sommes, comme nous le sommes, sérieusement appréciable, qu'on donne aux femmes le droit de vote? Nullement. Que serait-ce, grand Dieu! entre femmes, le jour où elles viendraient ajouter leur note personnelle à la cacophonie déjà suffisamment tumultueuse de la mode, des raies, l'actualité, la pratique du suffrage universel constitue en fait, la plupart du temps, une véritable immoralité publique, à laquelle un peu de pudeur ne peut pas soustraire de voir les femmes compromettre la dignité jusqu'à présent intacte de leur vie sociale."

Les Canadiennes françaises le comprennent. Dans la fine perception de leur sens, elles ont compris que les femmes ne doivent tout ce qu'aurait de périlleux un pareil cadeau et ce qu'il leur ferait perdre de l'auréole et de supériorité morale qui fait actuellement leur plus belle parure. Aussi ne désirent-elles pas le droit de suffrage. D'ailleurs, elles ont mieux. Ne peuvent-elles pas influencer sur l'homme sans qu'il s'en aperçoive? Peut importe, écrit Étienne Lamy, que le jour où la souveraineté de l'homme est mise à l'épreuve, il choisisse ses délégués, la voix de la femme ne compte pas, si elle a tous les autres jours pour préparer, améliorer, changer l'opinion de l'homme. Il suffit d'une loi pour dépouiller le citoyen de son suffrage. Aucune loi, aucune tyrannie, ne saurait atteindre l'empire de la femme dans la famille et la société. Dans la famille elle ne fera pas seulement l'union des tendresses, elle travaillera à l'union des croyances; son empire sur les cœurs lui ouvre une facile accès auprès des intelligences; elle éclairera la conscience avec d'autant plus de succès qu'elle restera plus indépendante et en dehors des luttes de parti."

Chez nous, la loi accorde aux femmes le droit de vote pour le parlement fédéral. Dans quelle mesure conviendrait-il d'en user de ce droit? La question est délicate et l'on comprend que la réponse puisse varier suivant la nature des problèmes en jeu ou les circonstances locales. Le bulletin de vote est une arme; le devoir de la femme est de s'en servir, dès qu'il s'agit de défendre l'ordre religieux ou moral ou l'intérêt évident du pays. Nous savons que dans certains milieux où l'influence neutre ou protestante se fait sentir, l'autorité ecclésiastique invite les dévotes à user de leurs prérogatives.

Une direction venant de si haut mérite alors d'être suivie. Mais, en dehors de ces cas, nous ne voyons pas quel profit sérieux peut résulter de l'intervention féminine et nous voyons trop bien, au contraire, les désordres, les divisions et les misères de toute sorte qui ne manqueraient pas d'en découler. Il est difficile de ne pas partager sur ce point l'avis si autorisé de l'évêque de Montréal: "C'est une erreur, dit-il, de jeter la femme dans l'arène politique; la politique n'y gagnera rien et les femmes y perdront le prestige délicat dont elles jouissent et qui les entoure d'une si haute estime."

Voilà la leçon que l'intention proposée par le Pape nous permet de rappeler. Méditons-la, afin de conserver à la société canadienne-française, son cachet traditionnel. La femme a joué ici un grand rôle, elle a pratiqué, souvent jusqu'à l'héroïsme, les vertus qui assurent à la famille sa stabilité et son honneur; elle a gardé le dépôt de nos traditions nationales et de notre foi. Qu'elle marche dans cette voie et se maintienne en dehors des luttes purement politiques; elle restera aimée, respectée, écoutée et aimée; elle pourra consacrer plus efficacement le surplus de son cœur aux œuvres de charité chrétienne qui réclament son impuissable dévouement. Elle aura rempli son devoir social.

L. BONCOMPAGNI, S. J.

VACANCES D'HIVER

L'époque des voyages d'hiver est à nos portes. Si vous désirez donner à vos vacances un caractère de santé ou de récréation, consultez-nous. Nous vous les faciliterons considérablement et l'organisation universelle du chemin de fer Pacifique Canadien en assurera le confort. Renseignements détaillés dans nos brochures: "Travayantes aux Bermudes, Indes Occidentales, zone du Canal Panama, la Havane, la Méditerranée, l'Amérique du Sud, Voyages intéressants, pour l'Europe, la Californie, la Floride, l'Ouest Canadien, la Côte du Pacifique, le Japon, la Chine, l'Australie, etc." Venez, téléphonez ou écrivez à Charles A. Langevin, agent du trafic-voyageur, 30 rue St-Jean et gare du Palais, tel. 35 et 624. Représentant toutes les lignes de navigation circulant entre l'Amérique et l'Europe.

TRAVAIL ET SALAIRES

(Service de la Rente, fait par Versall, les Vieilles-Rouilles-limitees).

En France, le nombre des chômeurs reste stationnaire: 15,600 sont inscrits comme secourus à la date du 6 novembre. C'est, à 100 unités près, le total de la précédente semaine.

En Angleterre, les rentrées aux ateliers ne se font que très lentement. Les répercussions du chômage et l'insuccès des grèves dernières se font sentir dans l'organisation ouvrière. Les grandes Trade-Unions britanniques traversent en ce moment une crise redoutable. La Triple Alliance industrielle (mineurs, cheminots, dockers) va se dissoudre. Elle était déjà très affaiblie par la grève des mineurs au printemps dernier. Il apparaît maintenant qu'à la suite de la constitution du nouveau Conseil général du Labour Party, cette organisation devient inutile et même nuisible.

La crise des charbonnages anglais est loin d'être terminée et malheureusement continue dans cette industrie, à tel point que le Conseil exécutif de la Fédération des mineurs vient de demander à M. Lloyd George de le convoquer la semaine prochaine. Les mineurs veulent obtenir du gouvernement la prolongation du système subsidiaire qui a été institué en juillet, pour une période de trois mois, pour amortir les effets de la réduction des salaires.

Le Daily Herald discute de nouveau cette crise, l'attribuant aux facteurs suivants: la stagnation industrielle de l'Angleterre, la réduction de son commerce d'exportation, l'augmentation trop considérable du nombre des navires marchands au préjudice de l'utilisation plus économique du combustible, enfin la concurrence du charbon allemand d'indemnité. Le journal bolcheviste s'étend avec complaisance sur ce thème favori du préjudice apporté par le traité de Versailles à l'industrie britannique.

Aux États-Unis, l'effort principal porte sur la participation du travail aux entreprises. Le principe de l'association ouvrière est appliqué déjà depuis quelque temps par la Steel Corporation. Chaque année, celle-ci rachète sur le marché un certain nombre de ses propres titres, qu'elle revend ensuite à son personnel à deux ou trois points dessous le son prix d'achat, en lui permettant de se libérer en plusieurs années par des prélèvements effectués sur ses salaires. Ce système a fait ses preuves. En 1920, 70,000 employés sur 260,000 se trouvaient actionnaires de la "Steel Corporation". Chaque année, le nombre des souscripteurs augmente et la direction a constaté que ces derniers prenaient plus d'intérêt désormais à leur travail, et que les profits de l'entreprise croissent en même temps que diminuent les prix de revient.

En France, la loi du 26 avril 1917 a bien organisé le principe facultatif, d'une participation collective des ouvriers aux bénéfices. Mais elle est restée pratiquement sans effet, car elle se heurte à l'objection qu'il est injuste de faire à la main-d'œuvre le don gratuit d'une part dans les bénéfices éventuels, non seulement sans qu'elle ait le risque des pertes possibles, mais encore sans que cet avantage corresponde au moindre effort d'économie.

Les Maux de Reins l'empêchaient de travailler



Je souffrais depuis une couple d'années de douleurs de reins qui m'empêchaient de travailler aussi assidûment qu'autrefois et de bien reposer la nuit. Après avoir employé bien des remèdes, j'ai eu recours aux Pilules Moro qui ont tout de suite amélioré mon cas, c'est à dire ont augmenté mes forces et ont guéri mes maux de reins. M. Frank Grenier, 142 Canal Alley, Lewiston, Me.



Les PILULES MORO sont spécialement bonnes chez l'homme qui souffre d'épuisement général se traduisant par un affaiblissement total ou partiel. Cet épuisement entraîne avec lui: mauvaises digestions, douleurs de dos, douleurs rhumatismales, maux de tête, etc. Pour combattre cet épuisement, il n'y a rien de meilleur que les Pilules Moro pour les Hommes. Elles sont le plus puissant tonique, le régénérateur des forces perdues.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Pour toute information et consultation, adressez:

COMPAGNIE MEDICALE MORO
272, rue St-Denis, Montréal.

PACIFIQUE CANADIEN

LE SERVICE INSCRAPASSABLE

Entre QUEBEC ET MONTREAL

Départs de Québec (Gare du Palais):
6.00 A. M. — Dim. exc. — (Montréal Gare Viger 3.30 P. M.)
1.30 P. M. — Quotidien — (Montréal Gare Windsor 6.30 P. M.)
4.40 P. M. — Dim. exc. — (Montréal Gare Viger 9.4 P. M.)
11.45 P. M. — Quotidien — (Montréal Gare Viger 6.40 A. M. et Gare Windsor 7.05 A. M.)

Arrivées à Québec (Gare du Palais):

6.30 A. M. — Quotidien — (De Montréal Gare Windsor 11.20 P. M. et de Gare Viger 11.45 P. M.)
2.00 P. M. — Quotidien — (De Windsor 9.00 A. M.)
3.40 P. M. — Dim. exc. — (De Montréal Gare Viger 9.45 A. M.)
10.15 P. M. — Dim. exc. — (De Montréal Gare Viger 5.00 P. M.)

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux des billets: 50 rue St-Jean, tel. 93; Château Frontenac, tel. 184; Gare du Palais, tel. 663.

C. A. LANGEVIN,

Agent du Trafic-Voyageur.

Représentant toutes les compagnies de navigation circulant entre l'Amérique et l'Europe.

COUR SUPERIEURE

Dame Athala Drouin de St-Prospère, épouse de Joseph St-Hilaire, forgeron du même lieu.

vs
Le dit Joseph St-Hilaire, Défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

St-Joseph de Beauce, 22 octobre, 1921.

ROSAIRE BEAUDOIN, Proc. de la demand.

MAISON FONDÉE EN 1845
GASPARD LEMOINE, Président.
J.-B. Renaud & Cie, Inc.
NEGOCIANTS EN
Farine, Grains,
Graines de Semence,
Provisions, Epicerie,
Thés, Café Beurres,
Fromages, Oeufs.
98-150 RUE ST-PAUL, QUEBEC.
N. B. Acheteurs des Produits de la Ferme.

Etes-vous suffisamment assuré contre l'incendie?

Vous êtes sans doute porté à le croire, mais avez-vous songé sérieusement aux difficultés que vous auriez à surmonter en cas d'incendie, à la hausse extraordinaire du coût des matériaux de construction, à la rareté de la main-d'œuvre, et aux gages élevés qu'elle commande, à toutes les autres dépenses incidentes, ordinaires et extraordinaires, qui vous incomberaient, si votre propriété par malheur était incendiée?

Ne vous semble-t-il pas qu'il serait sage d'examiner votre police d'assurance à la lumière des conditions actuelles et de vous demander si réellement vous êtes suffisamment assuré contre l'incendie? Et si c'est dans une bonne Compagnie?

Je suis prêt à vous aider, persuader que quelques bons conseils, dictés par l'expérience, qui n'entraînerait pour vous ni dépenses, ni obligations quelconques, pourraient vous être utiles. Faites donc appel à:

P.-Z. CLOUTIER,
COURTIER D'ASSURANCE
FISET, P. O. Co. Beauce.

WM. McLIMONT & SON
MARCHANDISES SECHES
71 et 73 rue St-Pierre, Québec.

Notre voyageur, M. ARTHUR LACHANCE, est maintenant sur la route avec tous les échantillons pour le printemps prochain. Nous faisons une spécialité de Tweeds Serges, Etoffes à robes, Gants, Dentelles, etc.

Toute commande par son entremise ou par la maille aura notre meilleure attention.

THE STADACONA
VENDU PAR:
Whitehead & Turner Limited
QUEBEC

THÉ PRIMUS

Le thé le plus savoureux et le plus économique.

Noir ou Vert

PRIMUS
Thé Ceylan et Indien
Noir

Distributeurs: L. CHAPUT, FILS & CIE Limitée MONTREAL

Le Bon Vieux Cigare

Tabac Importé Longue Filasse

PIG TOP

7c.
4 pour 25c.

L.O. GROTHE, Ltée., MONTREAL

Carte Professionnelle

MEDECINS

Docteur J.-E. BERNIER
MEDECIN-CHIRURGIEN
Ancienne maison de Josephat Pontin
Beauceville-Est.

Docteur J.-A. DESCHENES
MEDECIN-CHIRURGIEN
Se rendra à domicile avec son auto sur demande par téléphone.
Beauceville-Est. - Québec.

DENTISTES

Docteur JOS. LABRECQUE
CHIRURGIEN-DENTISTE
HEURES DE BUREAU: 9 à 12 a.m., 2 à 5 p.m.; 7 à 9 p.m.
25 rue Stanislas, - Québec.
Edifice Lavigne & Hutchison
Téléphone 1936

Docteur Jos. VEILLEUX
CHIRURGIEN-DENTISTE
Heure de bureau: 9 heures a. m. à 5 heures p. m.
St-Georges, - Beauce.
Téléphone Beauce et Rural

TEL. BEAUCE & TEL. RURAUX
DR. EUGENE BEAULIEU
Chirurgien-dentiste
BUREAU: Dans l'ancien édifice de la Banque Nationale
Beauceville-Est - P. Qué.

LE BUREAU DU
Dr ALEXANDRE MELADY
Chirurgien-Dentiste
est ouvert tous les jours à
STE-MARIE, - BEAUCE.
Phone Bell. Boîte postale 55.

AVOCATS

J.-D. PAMPHILE VALLEE
AVOCAT
Beauceville-Est, - Beauce.
ARTH. GODBOUT, M.P.P.
AVOCAT
St-Georges, - Beauce.

J.-Hugues Fortier, C.R.—L. Cliche, B.A., L.L.L.
St-Marie
Lorenzo Dutil, B.A., L.L.L.
St-Georges

Fortier, Cliche & Dutil
AVOCATS
Bureaux: à Ste-Marie, St-Joseph et St-Georges
Suivent les Cours de Beauce et de Québec

NOTAIRES

ANGERS & ANGERS
NOTAIRES
Prêts sur immeubles. — Achats de créances et de débiteurs
Beauceville-Est, - Beauce.
Téléphone Beauce et Bel

F.-G. FORTIER
NOTAIRE PUBLIC
Bureaux dans le Bloc Deschêne
Beauceville-Est, - Beauce.
Argent à prêter

J. M. FORTIN
NOTAIRE
St-Isidore, Co. Dorchester.
Prêts d'argent

ARPENTEUR-GEOMETRE

GEORGES GARNEAU
Arpenteur-Geometre
Saint-Joseph, - Beauce.
TEL. BEAUCE ET RURAL

ROSS & LEGENDRE

ARPENTEURS
Prompte exécution des demandes d'arpentage et d'expertise
Bureau principal: ST-GEORGES-EST
Bureau à ST-JOSEPH DE BEAUCE

COMPTABLES

M. ERNEST LEFAIVRE, L.L.C.
J.-ARTH. GAGNON.
LEFAIVRE & GAGNON
Successeurs Lefavre & Lefavre, Comptables-auditeurs
LIQUIDATION DE FAILLITES
Compétence et diligence apportées dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers.
96 rue Saint-Pierre, Québec.
Téléphone 1100.

Allez donc chez

A. C. ROUTIER
BIJOUTIER
50, Côte de la Montagne

Vous y trouverez un très grand choix en fait de Bijoux, Montres, Lampes électriques, Argenteries, Verre taillé, etc.

ELLE N'A PLUS DE DOULEURS MAINTENANT

Ce que le Composé Végétal de
Lydia E. Pinkham a fait
pour Mrs Peasey, de
Toronto.

Toronto, Ont.—"J'ai souffert de douleurs périodiques, l'éclat de la lune, je ne pouvais manger et j'avais des maux de tête, de rectal dans cet état deux ou trois ans, pendant lesquels il me fut impossible de travailler. Je pris des remèdes de toute sorte, je fus soignée par de nombreux médecins sans obtenir le moindre soulagement. Un de vos livres me tomba sous les yeux et aussitôt je décidai de faire l'essai du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Il me fit le plus grand bien. J'ai recommandé votre Composé Végétal à mes amies et si les faits que je précède sont à l'appui de l'usage de ce remède, je le recommande à toutes les femmes souffrant de douleurs, de maux de tête, de rectal, de l'usage qu'il vous plaira." — Mrs J. F. PEASEY, 387 King St., Toronto, Ontario.

Ce qui porte les femmes à écrire de telles lettres au Lydia E. Pinkham Medicine Co. et à raconter à leurs amies, leur retour à la santé c'est que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a redonné la santé et le bonheur. S'il y a dans votre cas quelque complication que vous ne pouvez pas, écrivez au Lydia E. Pinkham Medicine Co. à Lynn, Mass.

"JE VOUS RENDE VOTRE FILS"

"Ma sœur sauve-moi... trouve-moi un prétexte!"

Un jeune homme chrétienement élevé suivait les cours de notre école de médecine de Paris, célèbre par sa science, mais aussi, hélas! par son matérialisme. Gagné bientôt par la contagion de l'exemple, il renoua à toute pratique religieuse et, esprit logique, en vint même à renier la foi glorieuse de son père, héros tombé pendant la guerre 1870-1871 sous l'étendard du Sacré-Cœur.

Il lui restait sa mère et une jeune sœur de vingt ans, toutes deux dignes de son noble père. Mais la mère, cruellement atteinte par le coup qui lui avait enlevé son mari, souffrait d'une maladie qui la conduisait elle-même rapidement à la tombe; la conduite de son fils aggravait encore son mal.

La jeune fille, pieuse, garde-malade, qui se rendait un compte exact de la situation, trouvait néanmoins dans la foi le moyen d'espérer contre toute espérance. Elle s'approcha, la veille de Noël, du lit de la malade:

"Mais, fit-elle, si je pouvais aller à la messe de Notre-Dame des Victoires, quelque chose d'invincible me dit à que l'Enfant de la Crèche n'accordera la conversion de mon frère."

"Ma pauvre enfant, mais qui donc t'accompagnerait? Je n'ai plus jamais avec toi à la messe de minuit."

"Mais mon frère lui-même, mère. Ton frère, n'est-ce pas, bien-aimée fille, songes-tu? Lui qui éprouve une telle horreur pour l'Église qu'il a enterré, il ne veut pas entrer et attend à la porte, tu ne peux espérer de lui faire agréer ta demande."

"J'essayerai tout de même, mère. L'étudiant en médecine accueilli fort mal la confiance de sa sœur, qu'il daigna qualifier de saugrenue. Mais la jeune fille était prête à la lutte; elle insista si bien que, vaincu par son opiniâtreté un peu avant minuit, le frère à laquelle un homme d'honneur, en pareil cas, ne saurait dire qu'il préfère aller se coucher, l'étudiant protégea sa sœur sur le chemin de la messe et s'installa près d'elle, à l'église, pour la protéger au retour."

La cérémonie très belle de Notre-Dame des Victoires parut intéresser, il regardait avec une sorte d'avidité ce spectacle oublié et ne s'ennuyait pas.

Un moment de la communion, il fut étonné, tous détaillant pour se rendre à la Sainte Table! On arriva à son rang; les voisins sortirent, sa sœur aussi. Il se vit seul! Le vide lui causa une impression étrange.

Cependant sa sœur recevait l'Enfant Jésus et la croix de son cœur et le réchauffait de la vive ardeur de sa prière pour le jeune incrédule. De son côté, le libre-penseur, tout prêt, une minute auparavant, à résister à l'Église, se sentait soudainement tout à coup sous le poids de son isolement. Il eut peur de se voir seul, seul à ne pas croire, à ne pas prier, à ne pas adorer! De précieux souvenirs d'enfance le dominaient, une force impérieuse le précipitait à genoux et une explosion de sanglots sort de sa poitrine.

La jeune fille, dont la foi avait obtenu ce miracle, revenait à cet instant précis; elle voit cette abondance de larmes et son frère se pencher vers son oreille pour lui dire: "Ma sœur, sauve-moi... trouve-moi un prétexte!"

A l'issue de la messe, comme bien l'on pense, le frère fut trouvé, et bientôt le converti, embrassant sa mère, lui disait: "Je vous rends votre fils."

A la parole du mur, bien en face du lit de la mourante, le portrait du père sembla sourire.

On dormit, cette nuit-là, en la maison finalement prédestinée, comme jadis à la Crèche de Bethléem, à six heures du matin, tous deux, frère et sœur, étaient revenus occuper leur place, pour la messe de l'aurore, à Notre-Dame des Victoires.

Le moment d'éclatant arriva, comme à minuit, tous les fidèles quittèrent leur rang pour aller à la Sainte Table; cette fois, l'étudiant les suivait. Une jeune fille resta seule dans la nef, prosternée à deux genoux; sur le pavé qui avait reçu, la nuit, les larmes du repentir du frère, coulaient abondamment encore les larmes de la sœur, mais c'étaient, celles-ci, des larmes de reconnaissance et de joie.

Que de sœurs, peut-être, en notre pays, et parmi celles qui nous lisent, ont un frère semblable à celui de ce récit avant sa conversion! Ah! qu'elles ramènent leur foi! Capables, toutes, de la même charité industrielle, qu'elles reprennent à l'occasion de cette fête de Noël, l'apostolat de notre sublime héros, l'Enfant de la Crèche, sans compter la divine Mère qui le porte dans ses bras, à chez nous, pour ses confiants serviteurs, les mêmes sœurs et les mêmes grâces que par tout ailleurs; et nous en avons la douce confiance, le double courant de larmes qui arrosent le pavé de Notre-Dame des Victoires, nouer, à Noël prochain, la dalle riche ou pauvre de plus d'un sanctuaire.

LE COMMERCE AVEC LA RUSSIE

(Service de la Rente, fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitee).

L'accord commercial anglo-russe que M. Lloyd George a tenu à conclure, espérant ainsi le maximum de bénéfices, y compris l'or volé aux étrangers en Russie au bénéfice du commerce anglais—cet accord commercial arrive à sa conclusion logique. Les Anglais sont volés, leurs tribunaux leur disent qu'ils sont justement volés, et M. Lloyd George reconnaît qu'il a perdu ses illusions sur le régime de Lénine et la bonne foi de Krassine.

Les commerçants anglais qui ont vendu sur parole aux Soviets ne sont pas payés. Certains se fâchent. C'est le cas de la "Fenton Textile Association" du comté de Yorkshire, qui tente actuellement des poursuites contre Krassine, en paiement de 45,638 livres de marchandises expédiées en Russie et achetées par les Soviets. Comme, en Russie, le gouvernement de Moscou est tout, que tout est acheté ou vendu en son nom, c'est évidemment Krassine, représentant officiel du gouvernement russe, qui est le débiteur, du moins d'après nos conceptions bourgeoises. Et comme on ne peut poursuivre Lénine devant les tribunaux moscovites—qui n'existent d'ailleurs plus—force est bien d'intenter une action contre le délégué des Soviets à Londres.

Mais le piquant de l'histoire, c'est que le camarade Krassine n'admet pas cette thèse; il soulève l'exception d'incompétence devant le tribunal anglais. Sans doute il représente, lui, Krassine, le gouvernement des Soviets, mais il est en même temps agent diplomatique, et, par conséquent, il entend s'abriter derrière l'immunité accordée aux représentants officiels des puissances étrangères. Il se déclare donc intangible!

Nul doute que les tribunaux anglais, qui ont déjà reconnu le gouvernement de fait des Soviets, ne donnent gain de cause à l'ambassadeur de ce gouvernement contre les marchands anglais.

Conclusion: infiniment humoristique et logiquement déduite de l'immortelle conception qui avait poussé M. Lloyd George à faire business, contre tous les principes, avec les bandits de Moscou.

TRANSFORMEZ VOS CHEVEUX EN NOIR AVEC LE THE SAGE

Mélangée au soufre, elle fonce si naturellement qu'on ne le dirait pas.

L'ancienne mixture de Sauge et de Soufre pour fonce les cheveux gris, défrisés et châtés est le traitement de nos grand-mères et on s'en sert encore pour conserver aux cheveux une bonne couleur, toujours la même couleur qui paraît bien, vu que nous sommes en un siècle où il est avantageux de paraître jeune.

De nos jours, on n'a plus à cueillir la sauge et à faire le mousses mélange à la maison. Tous les pharmaciens vendent le produit tout préparé et les pharmaciens de l'industrie d'autres ingrédients appelés, "le Composé de Sauge et de Sauge de Wyeth". Il est très en vogue, parce que personne ne peut dire quand on l'a appliqué. Imbibez-en le peigne ou une brosse molle et passez-les dans les cheveux. Le lendemain, il n'y aura plus trace de cheveux gris. Mais quelles délices, pour les femmes, que d'avoir la sauge et le Soutre de Wyeth, car non seulement il fonce et embellit les cheveux, après quelques applications, mais il leur donne un beau lustre et une belle apparence et les fait croître en abondance.

LA REVISION DE LA LOI DE HUIT HEURES

(Service de la Rente, fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitee).

Il s'est trouvé en France un parlementaire à la fois clairvoyant et courageux pour prendre l'initiative de proposer un correctif à la loi de huit heures, si néfaste dans son état actuel. L'auteur de cette manifestation est M. Paul Messier, député de Seine-et-Oise.

Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles fut votée, en 1919, la loi de huit heures, l'auteur de la proposition déclare que, dans sa pensée, il ne s'agit pas de critiquer le principe admis, mais "seulement de l'adapter aux dures nécessités de l'heure présente". Il rappelle que la loi de huit heures, née en France d'une convention internationale, n'est pas appliquée par le principal des États signataires, les États-Unis d'Amérique. Il cite cette constatation de M. Robert Pinot que "le principe qui veut que l'égalité soit maintenue entre les grandes nations industrielles est violé dans son application, plus de la moitié de l'industrie à travers le monde restant en dehors de l'organisation permanente du travail". Ensuite, M. Messier examine les conséquences qu'a eues l'application rigide et stricte de la loi de huit heures sur la marche de nos grands services publics, sur l'économie générale du pays, etc. "Il n'est pas possible, conclut-il, de ne pas distinguer entre les diverses natures de travaux et de ne pas tenir compte des nécessités impérieuses qui se font sentir de mettre la loi sur la durée de la journée de travail en harmonie avec les besoins des diverses industries, en tenant compte des diverses modalités d'application et en accordant ainsi, suivant des conditions à déterminer, les dérogations indispensables".

La loi de huit heures, si elle a obtenu ce miracle, revenait à cet instant précis; elle voit cette abondance de larmes et son frère se pencher vers son oreille pour lui dire: "Ma sœur, sauve-moi... trouve-moi un prétexte!"

A l'issue de la messe, comme bien l'on pense, le frère fut trouvé, et bientôt le converti, embrassant sa mère, lui disait: "Je vous rends votre fils."

A la parole du mur, bien en face du lit de la mourante, le portrait du père sembla sourire.

On dormit, cette nuit-là, en la maison finalement prédestinée, comme jadis à la Crèche de Bethléem, à six heures du matin, tous deux, frère et sœur, étaient revenus occuper leur place, pour la messe de l'aurore, à Notre-Dame des Victoires.

Le moment d'éclatant arriva, comme à minuit, tous les fidèles quittèrent leur rang pour aller à la Sainte Table; cette fois, l'étudiant les suivait. Une jeune fille resta seule dans la nef, prosternée à deux genoux; sur le pavé qui avait reçu, la nuit, les larmes du repentir du frère, coulaient abondamment encore les larmes de la sœur, mais c'étaient, celles-ci, des larmes de reconnaissance et de joie.

Que de sœurs, peut-être, en notre pays, et parmi celles qui nous lisent, ont un frère semblable à celui de ce récit avant sa conversion! Ah! qu'elles ramènent leur foi! Capables, toutes, de la même charité industrielle, qu'elles reprennent à l'occasion de cette fête de Noël, l'apostolat de notre sublime héros, l'Enfant de la Crèche, sans compter la divine Mère qui le porte dans ses bras, à chez nous, pour ses confiants serviteurs, les mêmes sœurs et les mêmes grâces que par tout ailleurs; et nous en avons la douce confiance, le double courant de larmes qui arrosent le pavé de Notre-Dame des Victoires, nouer, à Noël prochain, la dalle riche ou pauvre de plus d'un sanctuaire.

Bois de Pulpe
demandé

Mentionnez la quantité, la qualité, le pourcentage d'épinette, de sapin, etc. et l'endroit.

P. O. BOX 104
Sherbrooke, Qué.

UN PORTRAIT D'ACTUALITE!

(De L'Événement)

TOUT LASSE, TOUT PASSE

Il y a deux genres d'éloquence et deux catégories d'orateurs. Il y a l'éloquence noble, que recherchent ou pratiquent naturellement les tribuns sincères. Il y a l'éloquence vulgaire et brutale, dans laquelle finissent tous les jours par choir les rhéteurs sans conviction. La première émeute, élève, ennoblit; la seconde avilit, désabuse, dégoûte, comme une action honteuse. Un homme bien né n'est jamais un orateur malhonnête, mais le rhéteur hypocrite ne parvient jamais à simuler parfaitement et toujours l'éloquence vraie.

Un déclamateur sans dignité qui possède le don de l'éloquence est un sujet dangereux. Il remue les foules, non pour le bien mais pour le mal, non pour l'intérêt de la patrie mais pour son avantage personnel, non pour l'ordre dans la nation mais pour la confusion et le désordre. De même que le larron d'honneur parvient à séduire par le charme passager de sa parole, de même le vil politicien trompe parfois un peuple honnête par l'art de discours mensongers. Qu'on se souvienne, par exemple, des succès récents d'un Caillaux!

Nous constatons que, dans notre pays aussi, l'éloquence habile mais déloyale finit par lasser les foules. Tant mieux pour le Canada, pour la province de Québec, pour la nationalité canadienne-française! On ne peut tromper toujours, sans jamais être confondu. C'est heureux pour les honnêtes gens. Nos compatriotes paraissent mieux connaître aujourd'hui la valeur des orateurs qui portent la parole en public. Dans les moments où l'accalmie des passions politiques les dispose à juger plus sainement des hommes, des discours et des choses, ils savent fort bien discerner l'or pur ou le plomb vil.

Nous admirons le talent, la vaillance, le travail partout où nous le rencontrons, et surtout lorsqu'on les emploie pour le bien général. Mais lorsque le crédit d'un homme diminue, lorsque passe le prestige dont il a fait un usage malsain, nous en sommes satisfaits, non pas pour des considérations personnelles et mesquines, mais le bien, le beau, le juste.

CRESOBENE

(Capsules)
Balsamiques - Antiseptiques

Guérissent les TOUX CHRONIQUES ou AIGUES, les BRONCHITES, LA GRIPPE, les MAUX DE GORGE, LARYNGITES. — 50 cts la boîte.

Compagnie Capsules Cresobene, Montréal.

UN VIEILLARD FAIT UNE PLAN- TATION D'ARBRES AVANTAGEUSE

Il y a quelques années, un vieux fermier entra au bureau d'un ingénieur forestier canadien et lui dit: "J'ai sur ma ferme seize acres qui ne peuvent produire que des arbres et je suis venu vous demander quelle sorte d'arbres vous recommandez."

Permettez-moi de vous demander d'abord, répondit l'ingénieur, "si vous voulez planter des arbres dans un but d'embellissement ou pour en retirer des bénéfices?"

"Pour en retirer des bénéfices".
"Quel âge avez-vous?"
"J'en ai soixante-quatre ans prochainement."

"Alors il est de mon devoir de vous dire qu'il n'y a aucune espèce d'arbres qui pourrait croître assez vite pour vous être de quelque profit durant votre vivant."

"Oui, il y en a, et vous pouvez m'aider à trouver la bonne sorte."
"Comment cela?"

"J'ai une bonne ferme dont chaque partie est affectée à l'usage pour lequel elle est le mieux adaptée—prairie, pâturage, terre arable, jardin—mais juste au centre se trouvent ces seize acres qui offusquent la vue. Cette partie est convertie de bon bois lorsque mon père s'est établi sur la terre et, sans doute, elle en produira de bon encore. Il me reste peu de temps à vivre et je tiens à mettre ma propriété dans le meilleur état possible pour mes héritiers. Présentement, ces seize acres sont tache et nuiront à la vente de la ferme, mais s'ils étaient plantés d'arbres de l'espèce la mieux adaptée à la localité, lors même qu'ils n'auraient que quatre ans, la ferme serait complète et sa valeur en serait augmentée."

L'ingénieur admit la valeur de l'argument et lui indiqua les arbres les mieux appropriés ainsi que la manière de les planter. Le vieux fermier eut, avant de mourir, la satisfaction de voir la valeur de sa ferme augmentée par la plantation des jeunes arbres.

L'ingénieur admit la valeur de l'argument et lui indiqua les arbres les mieux appropriés ainsi que la manière de les planter. Le vieux fermier eut, avant de mourir, la satisfaction de voir la valeur de sa ferme augmentée par la plantation des jeunes arbres.

L'ingénieur admit la valeur de l'argument et lui indiqua les arbres les mieux appropriés ainsi que la manière de les planter. Le vieux fermier eut, avant de mourir, la satisfaction de voir la valeur de sa ferme augmentée par la plantation des jeunes arbres.

ROBOL

(Tablettes)
Nettoient l'intestin paresseux
et combattent la

CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur du foie. — 25c la boîte.

Che Chimique Franco-Américaine Ltee, Montréal.

BROUSSEAU & GROLEAU

COMPTABLES LICENCIÉS
SYNDICATS AUTORISÉS

Comptabilité de toutes sortes.—Organisation de compagnies ou autres.—Auditions municipales.—Faillites ou liquidation.

111 RUE ST-JOSEPH,
QUEBEC.

Dr GASPARD FAUTEUX

CHIRURGIEN-DENTISTE

HEURES DE BUREAU: 9 h à 12 m. 2 h à 5 p.m.; 7 h à 8 h 1/2 p.m.

BEAUCEVILLE-OUEST, - P. QUE.

Commission des Liqueurs

APPEL AUX MUNICIPALITES

Relativement à l'Application de la Loi des Liqueurs

DESIREUSE d'éviter toute possibilité de malentendus ou d'ennuis, la Commission des Liqueurs rappelle aux Comtés ou Municipalités intéressés:

Que les Comtés ou Municipalités où il existe un règlement de prohibition doivent lui faire parvenir, avant le 31 décembre, une copie dûment certifiée du dit règlement; Que les Municipalités qui ont l'intention soit de passer un règlement de prohibition, soit de rappeler ceux qui existent actuellement, le fassent avant le 31 décembre et envoient à la Commission une copie dûment certifiée du règlement à cet effet.

La Commission insiste sur ce point, parce que les demandes de permis doivent lui être faites avant le 31 décembre de chaque année et qu'elle doit, avant le 20 janvier suivant, décider de l'octroi de ces permis. L'on évitera ainsi beaucoup d'embarras aux personnes à qui des permis auraient été octroyés au 20 janvier, et qui seraient forcées de renoncer aux privilèges consentis si les règlements n'étaient déposés qu'après cette date, occasionnant ainsi, sans motif, des pertes financières souvent considérables.

DEMANDES DE PERMIS. La Commission informe les personnes désireuses d'obtenir des PERMIS DE VENTE ou le RENOUELEMENT DES PERMIS DE VENTE, qu'elle mettra avec plaisir à leur disposition, et sans frais, des employés qualifiés pour remplir leurs formules de demande

Commission des Liqueurs de Québec

AVIS

LA COMMISSION INFORME LE PUBLIC QUE TOUS SES EMPLOYES SONT PORTEURS DES MOYENS D'IDENTIFICATION NECESSAIRES. TOUTE PERSONNE QUI SE PRESENTERAIT SANS ETRE PORTEUR DE CETTE PIECE OFFICIELLE DEVRA ETRE CONSIDEREE COMME UN IMPOSTEUR



Les Bières et le Porter "BOSWELL'S"

Sont préparés actuellement
avec leur ancienne qualité.

La nouvelle loi des liqueurs dans la province de Québec nous permet de préparer les bières et le porter "Boswell's" avec leur ancienne qualité, c'est-à-dire qu'ils contiennent les mêmes propriétés apéritives, reconstituantes, rafraichissantes et délicieuses qui ont toujours fait leur renommée.

Les bières et le porter "Boswell's" sont vendus actuellement entre neuf heures du matin et dix heures du soir, soit au verre, soit à la bouteille dans n'importe quel hôtel, restaurant ou établissement servant des repas et reconnus par la commission des liqueurs de la province de Québec.

On peut également acheter les bières et le porter "Boswell's" à la bouteille, chez les épiceries porteurs de licences.

Brasserie Boswell's

The National Breweries, Limited.

CREME DANS NARRINES ARRETE CATARRHE

Dit comment ouvrir Narrines bouchées et met fin aux Froids de tête

Vous vous sentez bien dans quelques instants. Votre froid dans la tête ou votre catarrhe sera disparu. Vos narines bouchées s'ouvriront. Les passages de l'air s'éclairciront et vous respirerez librement. Plus d'abattement, de mal de tête, pas d'expectoration de reniflement de décharge des muqueuses ou d'aridité, pas de lutte pour respirer la nuit.

Dites à votre pharmacien que vous voulez une petite fiole d'Ely's Cream Balm. Appliquez de cette odorante et antiseptique crème dans vos narines, laissez-la pénétrer tous les passages de l'air s'éclairciront et vous respirerez librement. Plus d'abattement, de mal de tête, pas d'expectoration de reniflement de décharge des muqueuses ou d'aridité, pas de lutte pour respirer la nuit.

BRAVO, MESSIEURS LES JOURNALISTES

Nous lisons dans "Le Gaulois": Et félicitons les journalistes qui donnent le bon exemple. Celui qui a droit à des compliments aujourd'hui a d'autant plus de mérite qu'il a été plus méprisé hier.

"Il y a, du côté gauche, des hommes qui fléissent avec les socialistes révolutionnaires."

"Des hommes qui fléissent". Il y a bien fléissent et pas flirte. Il y a le joli mot français qui signifie "conter fleurette" et d'où les Anglais ont fait "flirt". "Fléirette" n'est plus dans les dictionnaires. Mais il faut qu'il y rentre. Le voilà revenu dans le journal.

La séance de l'autre jour n'a pas été inutile, puisqu'elle a été l'occasion de cette heureuse résurrection. Parlons français!

PLUS DE DOULEUR FROTTEZ BIEN LES PARTIES MALADES

Frictionnez vos jointures avec l'huile St-Jacob et ne souffrez plus.

Assez souffrir de rhumatismes. Ces douleurs demandent des traitements et vous ne pouvez pas trouver de meilleurs remèdes que l'huile St-Jacob—frictionnez l'endroit sensible et quand vous aurez fini de dire "Jack Robinson" vous ne sentirez plus aucune douleur de rhumatisme. L'huile St-Jacob est un remède que vous pouvez employer avec sûreté. Il ne brûle pas et n'est pas dangereux. Il enlève les douleurs, est bon pour les maux de dos et la névralgie.

Achetez une petite bouteille de cette huile merveilleuse à n'importe quel pharmacien et dans un instant vous ne vous sentirez plus de douleurs. Ne souffrez plus! Frictionnez-vous avec l'huile St-Jacob.

TERRES A VENDRE

Dans le Saskatchewan Manitoba et Alberta. Nous donnons des terres de 20 ans. 10% comptant sur votre achat. 4 ans sans donner de capital. La balance divisée en 16 paiements égaux. Nos conditions sont exceptionnellement avantageuses. Pour renseignements adressez-vous au:

Canadian Pacific Ry. Co. N. H. Girard Land Agent Eastern Townships District Lake Mégantic P. Q.

Docteur ARTHUR FAFARD

SPECIALISTE
de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour les Yeux, les Oreilles, le Nez et la Gorge

BUREAU A —
St-Marie de Beauce
Chez le Dr Jacques les 1er et 3e mardis du mois

Echos Trompeurs

PAS DE DESTRUCTION

La Maison Marceau & Cie n'a pas été détruite, elle a subi un incendie l'an dernier, mais elle est aujourd'hui bel et bien debout, capable aussi d'entrer dans la grande arène commerciale et le grand bouleversement des prix.

Sans bruit, sans clameur, elle est prête à donner la plus grande valeur aux acheteurs pour leur argent.

La devise de cette maison a toujours été et sera toujours : **Des vrais prix et des valeurs réelles. Satisfaction complète pour les clients.**

Ainsi ces faits captiveront les clients, les feront venir avec confiance faire leurs achats à la maison toujours populaire de

MARCEAU & CIE

155 rue St-Joseph, St Roch,
QUEBEC

BEAUCEVILLE

Nous avons joué d'une très-belle journée pour la votation et les électeurs et électrices se sont rendus en grand nombre aux bureaux de votation.

— Dimanche, il y a eu séance de la Conférence St-Vincent de Paul. Une pipe, don de M. Alfred Fortin a été rafée et gagnée par M. Joseph Gagné.

— Mme Georges Bilodeau, de Ste-Marie, est venue passer quelques jours à Beauceville l'été de Mme C. E. Clément.

— M. Henri-Louis Gendreau, des RR. PP. du St-Sacrement, est arrivé dans sa famille pour cause de maladie.

— Nous avons vendu 97,000 bouteilles de Tanlac et n'avons jamais eu une seule réclamation. Jacob's Pharmacy, Atlanta (Géorgie). En vente chez Dr. J. A. Deschênes.

— Le Docteur H. Fauteux est descendu à Québec, lundi.

— Mme C. E. Clément est de retour d'une promenade à Ste-Marie.

— Hier, jour de l'Immaculée Conception, il y a eu une jolie séance privée au couvent de Jésus-Marie, pour les Enfants de Marie. Les élèves ont rendu un très-beau programme de chant, de diction et de musique.

— Monsieur l'abbé Gédéon Duval, vicaire de Saint-Georges, est descendu à Sainte-Anne de la Pocatière pour ses anciens professeurs et amis.

— Nous sommes heureux d'apprendre que Monsieur l'abbé S. Villeneuve, curé de Saint-Rédempteur va mieux. Il devra cependant rester à l'Hôtel-Dieu encore quelques semaines. Pendant quelques jours la maladie a été plutôt sérieuse. M. l'abbé F. X. Couture le remplace à Chaudière.

— Dans plusieurs pays étrangers on demande du Tanlac à grands cris. Sa réputation est mondiale. Dr. J. A. Deschênes.

— M. l'abbé Olivier Martin, missionnaire pour les Ecoles Méthodistes est venu donner des conférences aux élèves du Convent qui suivent les cours ménagers.

— Messieurs les Abbés Bernier, de Lauzon, E. Pépin, de Saint-Elzéard, A. Guilmette, de Saint-Joseph étaient de passage au presbytère la semaine dernière.

— Nous présentons nos sympathies à Monsieur l'abbé Napoléon Roy, du Collège de Saint-Victor, qui vient d'être éprouvé par la mort de son oncle et père adoptif, M. Ernest Bolduc, de St-Victor. M. O. Roy et M. D. Chabot sont allés au service.

— Le Tanlac donne des résultats avec une rapidité étonnante. Vous commencez d'habitude à vous sentir mieux dès les premières doses. Dr. J. A. Deschênes.

— A l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, il y a eu réunion des enfants de la Paroisse. Grand-messe à 9 heures chantée par M. Servais, du Collège. M. le Curé a fait le panégirique du Saint et a tiré des leçons pratiques pour la jeunesse étudiante. Un 500 enfants ont participé en ce jour. Les élèves des RR. FF. Maristes ont fait les frais du Chant.

VENEZ RIRE

VENEZ PLEURER

Venez entendre un drame des plus émouvants

VILDAC

COMIQUE

TRAGIQUE

Par les amateurs du

Cercle MonLoisir, de Beauceville

Scènes très pathétiques, costumes attrayants, mise en scène superbe, décors magnifiques spécialement pour cette pièce.

EXTRACTES ARTISTIQUES.

MAITRE PATELIN

Comédie en 1 acte qui fera rire aux larmes

Une agréable soirée à passer

A LA SALLE DU COLLEGE

Jeudi, 15 décembre prochain—Portes ouv. à 7.30 P.M.

ADMISSION - - - 35c
SIEGES RESERVES - 50c

Pour les enfants : Mercredi. — Admission : 10c. EN FOULE

DISTRIBUTION DES ROLES DANS "VILDAC"

La comédie dramatique que le public de Beauceville aura l'avantage d'entendre

JEUDI LE 15 DECEMBRE

Le comte de VILDAC : MM. L.-P. Poulin, VILDAC, fils du comte : M. L. Laframée, ADOLPHE, fils de Vildac : Dr Gasp. Fauteux, RICARDO, valet de Vildac : Dr J.-A. Deschênes, GUILLAUME, ancien valet du comte : Henri Bédard, ZOZO, paysan : Dr Eug. Beaulieu, BRULÉ-MOUSTACHE, sergent : Florian Roy, DANDINET, paysan : A.-R. Rioux, RECRUES : MM. Médoza Doyon, Joseph Doyon, Ernest Bolduc, Jos. Renault, Pierre Quirion, Marius Lachance, PAYSANS : MM. Alcide Bolduc, François Fortin.

Convention libérale de Beauce

M. HUGUES FORTIER, AVOCAT, DE STE-MARIE DE BEAUCE, EST CHOISI COMME CANDIDAT LIBERAL POUR L'ELECTION DU 22 DECEMBRE PROCHAIN.—SON ELECTION EST ASSUREE.

Vendredi matin, pour faire suite à une assemblée préliminaire des chefs libéraux du comté de Beauce, tenue à Beauceville, mercredi, sous la présidence du docteur Bédard, une convention générale des électeurs du comté, composée de deux délégués par arrondissement de votation (poll), a été tenue à Valley-Jonction.

M. le notaire Fortier, de Beauceville, président de l'Association libérale du comté, présidait cette convention, dont l'hon. Dr Bédard dirigeait les délibérations, et M. Ed. Fortin agissait comme secrétaire.

Quatre candidats furent proposés : M. le notaire P.-A. Angers, de Beauceville; M. E.-J. Turcotte, d'East-Broughton; M. Hugues Fortier, avocat, de Ste-Marie; M. Ed. Lacroix, de St-Georges.

Après que ces quatre candidats eurent adressé la parole aux 128 délégués présents et qu'ils eurent pris l'engagement solennel de se soumettre au choix impartial de la convention, le vote par élimination fut pris et le premier tour du scrutin donna le résultat suivant:

Angers, 42; Lacroix, 36; Fortier, 33; Turcotte, 16. Au second tour du scrutin: Fortier, 48; Angers, 44; Lacroix, 36.

Au troisième tour du scrutin: Fortier, 82; Angers, 46. M. Hugues Fortier fut donc proclamé élu et monta sur l'estrade, salué par les acclamations des délégués et de la foule qui venait d'envahir la salle d'assemblée. M. Fortier adressa alors la parole et prononça un éloquent discours où l'émotion et le patriotisme furent la note dominante des belles paroles qu'il a prononcées. A plusieurs reprises, les applaudissements soulignèrent ses remarques.

A la demande du docteur Bédard, le notaire Angers adressa quelques mots à l'auditoire, ainsi que M. Turcotte. Tous deux se sont franchement ralliés à la candidature de M. Fortier et se sont engagés à la supporter.

MM. Iréné Lessard, de St-Joseph, Ed. Fortin, de Beauceville, Henri Renault, le notaire Grondin, Rodolphe Marcotte ont également adressé la parole.

Puis l'hon. docteur Bédard a clôturé la convention en faisant l'éloge du candidat, de son père, feu le docteur T. Fortier, de Ste-Marie, et en parlant de politique fédérale il a terminé ses remarques en demandant au parti libéral de se rallier autour de son nouveau chef, M. Fortier, pour l'élire avec une grosse majorité, sinon par acclamation, le 22 décembre prochain.

Au moment d'aller sous presse, il nous est impossible de faire des considérations sur cet important événement politique qui vient d'avoir lieu. Qu'il nous suffise de dire que le choix de M. Fortier est en tout point judicieux, que les applaudissements chaleureux qui ont accueilli son élection témoignent qu'il a tout le parti libéral avec lui et que, dore et déjà, nous pouvons le saluer comme le député du comté de Beauce à la Législature de Québec. Il sera un digne successeur de M. Godbout dont il continuera, dans le comté, la belle et remarquable tradition de justice, de dévouement et de libéralité.

VICTOIRE !

A notre député,
le docteur Bédard.

Enfin l'heure a sonné fiévreuse et décisive. Important sur son aile un accord triomphal: Car Bédard c'est le chef dont notre ardeur s'active, A la gloire et l'honneur de son comté natal.

Patriote sans peur sur l'incessant qui-vive, Député sans reproche et luttant sans égal, Reste avec nous, Bédard, sur l'apre défensive Pour briser les efforts de l'ennemi brutal.

Recueillant les ardeurs de ta belle et grande âme, To comté, fier de toi, t'applaudit et t'acclame. Lève ton noble front rayonnant de fierté.

Soutiens cet étendard qu'ont arboré nos pères Pour mieux guider ton peuple aux ombres tutélaires De ton rêve qui monte en pleine liberté.

MYRIEL.

Beauceville, 8 décembre.

SEANCE DU CERCLE DES FERMIERES

Jeudi 24 novembre les demoiselles du Cercle des Fermières ont eu une séance récréative et pratique.

10.— M. Brunel agronome ouvrit cette séance par une conférence des plus intéressantes et marqua en même temps au programme la première ligne aux mots agréables.

20.— Mme Johnny Girard présidente du Cercle donna ensuite à son tour une conférence qui fut grandement appréciée et qu'une belle diction rendit tout à fait charmante.

30.— Fut rendue avec art et perfection la pièce intitulée: "Le fond des Tasses".

Personnages: L'atmosphère de l'Avant-Garde: Présidente, Mme Laura Dion; Conférencière, Mme Flore Labrecque; Henriette, Eva Pouliot; Madeleine, Hélène Roy; Yvette, Marie Plante; Mme Ledroit, Léonie Roy; Jeanne, amie de Mme Ledroit, Germaine Du-

40.— Pièce de "La Fleurette".

50.— Tirage des prix mérités par les exposantes: des gants de laine.

60.— Remerciements de M. Brunel encourageants. Cette séance eut lieu l'après-midi du 24 et fut répétée le soir avec le plus grand succès. Honneur et félicitations aux intelligentes actrices, à Mme la Présidente des "Lettresses de l'Avant-Garde", à la bonne Mme Ledroit qui sut si bien représenter le Cercle des Fermières.

ECOLE APOSTOLIQUE

RAPPORT DE NOVEMBRE

Français et Latin. Total : 330 pts.

1.—Dominique Doyon . . . 235.
2.—M. Ls. Bernard . . . 228.

Français et Arithmétique. Total: 432

1.—Fernand Bisson . . . 310.
2.—Lucien Quirion . . . 297.
3.—Gérard Doyon . . . 263.
4.—Ernest Doyon . . . 252.
5.—Joseph Denis . . . 250.5
6.—Lionel Doyon . . . 233.

Anglais. Total : 120 points.

1.—M. Ls. Bernard . . . 110.
2.—Dominique Doyon . . . 101.
3.—Lucien Quirion . . . 88.5
4.—Lionel Doyon . . . 86.
5.—Gérard Doyon . . . 78.5
6.—Laurent Poulin . . . 77.
7.—Fernand Rodrigue . . . 74.5
8.—Ls. Rhydime Roy . . . 70.
9.—Ernest Doyon . . . 69.5
10.—Rosaire Doyon . . . 67.
11.—Joseph Denis . . . 65.

Concours Hebdomadaires

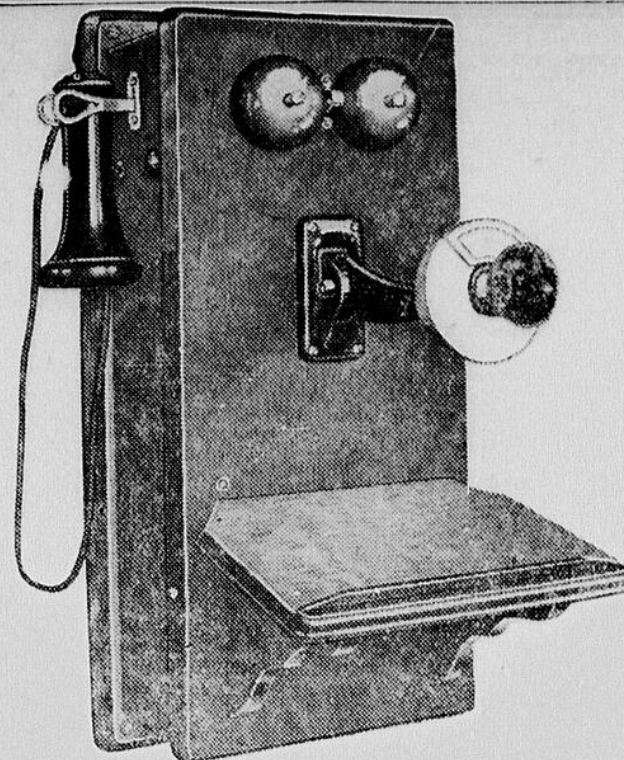
1ère DIVISION. Total : 24 points.

1.—Dominique Doyon . . . 16.7
2.—M. Ls. Bernard . . . 14.5

2ème DIVISION. Total : 28 points.

1.—Lionel Doyon . . . 23.7
2.—Gérard Doyon . . . 22.5
3.—Fernand Bisson . . . 21.2
4.—Rosaire Doyon . . . 20.4
5.—Ls. Phydime Roy . . . 20.
6.—Joseph Denis . . . 19.9
7.—Laurent Poulin . . . 17.2
8.—Lucien Quirion . . . 16.8

Les noms seuls de ceux qui ont obtenu la demie de leurs points sont publiés.



ATTENTION !

COMPAGNIES DE TELEPHONE

Livraison immédiate de Boîtes de haute qualité de la

CENTURY TELEPHONE COMPANY

ASSORTIMENT A BEAUCEVILLE

Pour l'avantage des compagnies de téléphone de notre district, je tiens un assortiment de boîtes CENTURY.

Ces instruments sont très jolis. Petites boîtes "Knobby" finies chêne doré.

L'appareil est scientifiquement agencé et solidement bâti, par conséquent le parler et l'appel sont excellents.

Il y a cinq mille de ces téléphones dans le district que j'ai installés, et qui donnent entière satisfaction.

Chaque instrument porte la garantie de la manufacture pour une période de cinq ans.

ARTHUR MARTEL, Agent
BEAUCEVILLE, QUEBEC.

CENTURY TELEPHONE CONSTRUCTION CO.

Buffalo, N. Y.

Bridgeport, Ont.

NOUVELLE SCIE A RATEAUX "RAKES"

Nous sommes heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux du public acheteur notre nouvelle scie à rateaux (RAKES) dont nous sommes les seuls propriétaires. L'expérience, depuis quelle est sur le marché, a démontré que cette nouvelle scie à rateaux est l'avantage d'une plus grande vitesse. Les rateaux (RAKES), dont la lame est munie à différents intervalles et que l'on peut remarquer sur notre vignette, lui donnent cette vitesse. De plus, le scieur qui se sert de la nouvelle scie à rateaux trouve moins de fatigue tout en fournissant plus de travail.

Cette nouvelle scie se vend par différentes grandeurs, soit 32, 34, 36, 38 et 40 pouces de longueur sur 1 1/2 et 2 pouces de large.

Ainsi un autre genre ayant 48 et 54 pouces de long sur 2 pouces de large, pour deux hommes. La scie en question se vend avec ou sans monture, avec ou sans les outils qui lui sont nécessaires. Emise ou pas limitée. Prix spécial par quantité de 1/2 douzaine ou une douzaine, aussi gros et détail.

L'acier dont elle est composée est de première qualité, c'est l'outil qui doit avoir à sa disposition toute personne travaillant dans les bois ou faisant un chantier quelconque.

Patente au Canada et aux Etats-Unis. Si votre marchand ne l'a pas, adressez-vous aux propriétaires directement. Tenez à ce que vos ouvriers se servent de la scie qui donne et qui donnera le plus de travail et le moins de fatigue.

QUIRION & RACINE

PROPRIETAIRES

ST-GEDEON,

CO. BEAUCE

FEU M. L'ABBE EMILE DIONNE

Le curé de l'Islet est décédé mercredi dernier, à l'Hôtel-Dieu, à l'âge de 66 ans et 8 semaines.

Nous avons appris avec regret la mort, survenue mercredi dernier à l'Hôtel-Dieu de Québec, de M. l'abbé Emile Dionne, curé de l'Islet. Il était âgé de 66 ans et 8 semaines. Malade depuis quelque temps déjà, on espérait qu'il allait vaincre cette maladie. Mardi, cependant, son état devint si grave que l'on demanda ses parents à son chevet. M. l'abbé Dionne est mort mercredi ayant à ses côtés, Madame L.-P. Landry, épouse du regretté sénateur, Madame L.-A. Tascereau, épouse du premier ministre de la province de Québec, ses sœurs, et M. Arthur Dionne, son frère.

Feu M. l'abbé Emile Dionne était l'aîné des fils de feu l'honorable Elisée Dionne, ancien seigneur de Ste-Anne de la Pocatière, ministre des travaux publics, et président du Conseil Législatif de Québec. Né le 7 octobre 1855, il fit ses études à Ste-Anne et à l'Université Laval. Une carrière brillante l'attendait dans le monde, mais il lui préféra la vie de dévouement du modeste éducateur et le ministère de prêtre. Il fut ordonné prêtre le 5 octobre 1879 par S. E. le cardinal Taschereau. Professeur et préfet des études au collège de Ste-Anne de la Pocatière de 1879 à 1904, il consacra plus de la moitié de sa carrière sacerdotale à l'enseignement classique, au collège de Ste-Anne de la Pocatière, où plusieurs générations d'écoliers profitèrent de son savoir, de son goût artistique, il était excellent musicien, et de sa parfaite distinction. Grâce à ses talents et à son tact, Emile Dionne fut l'un des sujets les plus précieux qui aient contribué à donner à cette institution le cachet qui lui vaut tant d'actives sympathies et la belle renommée dont elle jouit en ce pays. Il quitta le collège de Ste-Anne pour devenir desservant de la paroisse de St-François de Beauce, 1904-1905. Il fut nommé, en 1905, curé de la belle paroisse de l'Islet. M. l'abbé Emile Dionne manifesta le même dévouement dans cette nouvelle sphère et se révéla homme d'ordre par excellence autant que pasteur pieux et zélé. Sa mort est une perte réelle pour le clergé de ce diocèse.

Nous avons nommé déjà les frères et sœurs survivants du regretté défunt. Sa vieille et distinguée mère, feu Madame Elisée Dionne, dont il embellit et consolait la vieillesse en lui donnant l'assise qui lui convenait, le devança de près de deux ans dans le ciel. Un autre frère bien-aimé et son confrère dans le ministère du culte, feu M. l'abbé Alfred Dionne, ancien curé de Ste-Georges de Beauce, est mort aussi de plusieurs années, ainsi que trois autres frères, Gustave, avocat à Québec, Ernest, fonctionnaire à Ottawa, et Adolphe, aussi avocat au barreau de ce district. Parmi ses nombreux neveux, notons MM. Edouard, Paul, Robert, Tachereau, avocats et Charles Taschereau, étudiant, tous de cette ville. Les trois derniers nommés, sont les fils du premier ministre de la province de Québec, l'honorable L. A. Taschereau. Citons aussi M. le professeur J. C. Chénais et l'hon. sénateur Chénais, amis de cœur du défunt, ainsi que MM. les abbés Alphonse et François Têtu, tous quatre cousins germains de M. l'abbé Dionne. Des autres proches parents demeurant à Ottawa, nous prions Mesdames Landry, Taschereau et M. Arthur Dionne et les autres membres de la famille en deuil d'accepter l'expression de nos plus sincères sympathies.

Etablie en 1887.

JOS COTE, Limitee

QUEBEC.

Importateurs et négociants en gros

EPICERIES.

Biscuits, Confiseries, Chocolat, etc.

Loyauté
fait
notre
force



Qualité
fait
notre
clientèle

Les cigares "Côté Clear Havana" sont garantis sans rival à prix égaux.

BUREAU ET MAGASIN DE GROS :

188 ST-PAUL.

QUÉBEC

6 succursales à Québec pour tabac, cigares et articles de fumeurs.

Reparation des Mecanique et Fonderie

A St-Georges Beauce

Nous informons le public que la fonderie Gonthier est maintenant la propriété de M. Gédéon Gagné et sous sa direction.

L'outillage, qui est un des plus complets et modernes des alentours de Québec, ainsi que l'expérience et la compétence des experts assurent à tous un bon et prompt service concernant le modelage, coulage, ajustage et renouvelage de machinerie, de moulin de tout genre et réparation générale.

Pour toutes informations, s'adresser à

G. GAGNÉ

ST-GEORGES, B.C.E.

CONFERENCE

"Je propose, secondé par tous les membres du Bureau de direction, un vote de félicitation et de remerciement soit adressé à Monsieur J. O. A. Billo-deau pour la belle et intéressante conférence sur les Assurances qu'il a eu l'amabilité de nous faire, mardi dernier, 22 novembre."

A. NADEAU ptre.

LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Voir notre annonce en page QUATRE.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle Anita Ouellette, graduée de l'Académie de musique. Professeur de Piano